





Santé publique  
Sécurité de la Chaîne alimentaire  
Environnement

# **Hygiénistes bucco-dentaires sur le marché du travail, 2023**

## **Résultats du couplage des données PlanCad SPF SPSCAE - Datawarehouse MT&PS - INAMI**

**un rapport de la**

Cellule Offre et Planification  
Service Professionnels des Soins de Santé  
DG Soins de Santé  
SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement

**réalisé par**

Veerle Vivet

avec

Christelle Durand, Peter Jouck, Dominiq Nkenné & Pascale Steinberg

**accompagné par le**

Groupe de travail Dentistes  
de la Commission de planification de l'offre médicale

**Janvier 2026**

# Colophon

## Rédaction du rapport:

Cellule Offre et Planification :

**Chef de cellule** : Pascale Steinberg

**Collaborateurs** : Veerle Vivet, Christelle Durand, Peter Jouck, Dominiq Nkenné, Timothée Mahieu et Olivier van Weyenbergh

**Accompagnement** : Groupe de travail Dentistes de la Commission de planification de l'offre médicale

Président : Michel Devriese

Membres et experts : Guy Baeten, Frédéric Bettens, Elke Caboor, Georges Casimir, Mikaël Daubie, Stefanie Dekeyser, Dennis Delvenne, Joeri Guillaume, Stefaan Hanson, Paul Herijgers, Antoine Khalil, Stella Matterazzo, Pascal Meeus, Laura Najwer Charlotte Poulussen, Marijke Vandeveldel et Dorien Vandormael

## Organisation :

Service Professionnels des Soins de Santé

**Chef de service** : Aurélia Somer

Direction générale Soins de Santé

**Directrice-générale** : Sabine Stordeur

SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement

**Président du SPF SPSCAE** : Dirk Ramaekers

## Editeur responsable :

Dirk Ramaekers, Avenue Galilée, 5/2 - 1210 Bruxelles

## Données de contact :

Direction générale Soins de Santé

Service Public Fédéral Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement

Service Center Santé

Avenue Galilée, 5/2 - 1210 Bruxelles

T. +32 (0)2 524 97 97

[plan.team@health.fgov.be](mailto:plan.team@health.fgov.be)

[www.health.belgium.be/hwf](http://www.health.belgium.be/hwf)

*Dit document is eveneens beschikbaar in het Nederlands.*

## Veillez citer le document avec cette référence :

PlanCad Hygiénistes bucco-dentaires 2023, Cellule Offre et Planification, Service Professionnels des Soins de Santé, DG Soins de Santé, SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement, janvier 2026.

© 2026, SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement.

Toute reproduction partielle de ce document est permise avec citation adéquate.

Ce document est également disponible sur le site internet du SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement : [www.health.belgium.be/hwf](http://www.health.belgium.be/hwf) (=> Publications).

Dépôt légal: D/2026/2196/4

# Table des matières

1. AVANT-PROPOS .....	1
2. SYNTHÈSE .....	2
3. INTRODUCTION & MÉTHODOLOGIE .....	4
3.1. CONTEXTE ET ORIGINE DU COUPLAGE DES DONNÉES PLANCAD .....	4
3.1.1. La Commission de planification de l'offre médicale .....	4
3.1.2. Le « Cadastre » - fonction et limite .....	5
3.2. PROJET 'PLANCAD' - ORGANISATION ET OBJECTIFS .....	5
3.2.1. Qu'est-ce qu'un PlanCad ? .....	5
3.2.2. Le Datawarehouse Marché du travail et Protection sociale .....	6
3.2.3. Les données de l'INAMI .....	6
3.2.4. L'obtention des données et la mise en œuvre du couplage .....	6
3.2.5. Les données d'activité .....	7
3.3. ASPECTS MÉTHODOLOGIQUES DU COUPLAGE DES DONNÉES .....	7
3.3.1. La communauté et la région d'activité .....	7
3.3.2. Les groupes d'analyse .....	8
3.3.3. Les secteurs d'activité .....	8
3.3.4. Le calcul des équivalents temps plein (ETP) .....	8
3.3.5. Profession récente en pleine évolution .....	9
4. APERÇU SCHÉMATIQUE .....	10
5. RÉSULTATS .....	11
SECTION I. COMPOSITION ET DESCRIPTION DES GROUPES D'ANALYSE .....	11
Tableau 1. Présence et distribution des hygiénistes bucco-dentaires dans les différentes banques de données, 31/12/2023 ...	11
Tableau 2a. Répartition des hygiénistes bucco-dentaires (LTP - PA - FR) selon l'âge et le sexe, par région d'activité, 31/12/2023 .....	12
Tableau 2b. Répartition des hygiénistes bucco-dentaires (LTP - PA - FR) selon l'âge et le sexe, par communauté, 31/12/2023 .....	14
Tableau 2c. Répartition des hygiénistes bucco-dentaires (LTP - PA - FR) selon l'âge et le sexe, pour la Belgique, 31/12/2023 .....	15
Tableau 3. Répartition des hygiénistes bucco-dentaires (LTP - PA - PR) selon le domicile et la langue du diplôme, 31/12/2023 .....	16
Tableau 4. Répartition des hygiénistes bucco-dentaires (LTP - PA - PR) selon la communauté et le sexe, 31/12/2023 .....	18
Tableau 5. Répartition des hygiénistes bucco-dentaires (LTP - PA - PR) selon la communauté, la nationalité et le pays d'origine de leur diplôme, 31/12/2023 .....	18
Tableau 6a. Répartition des hygiénistes bucco-dentaires (LTP - PA - PR) selon le pays ou regroupement de pays en lien avec la nationalité et selon le domicile, pour la Belgique, 31/12/2023 .....	20
Tableau 6b. Répartition des hygiénistes bucco-dentaires (LTP - PA - PR) selon le pays ou regroupement de pays en lien avec la nationalité et selon le domicile, pour la Communauté flamande, 31/12/2023 .....	21
Tableau 6c. Répartition des hygiénistes bucco-dentaires (LTP - PA - PR) selon le pays ou regroupement de pays en lien avec la nationalité et selon le domicile, pour la Communauté française, 31/12/2023 .....	22
Tableau 7. Répartition des hygiénistes bucco-dentaires ayant un visa d'hygiéniste bucco-dentaire en Belgique (LTP) et un statut de travailleur frontalier selon le pays où l'activité frontalière s'effectue, 31/12/2023 .....	24
SECTION II. STATUT PROFESSIONNEL .....	25
Tableau 8. Répartition des hygiénistes bucco-dentaires professionnellement actifs (PA) selon le lieu d'activité et le statut professionnel, 31/12/2023 .....	25
SECTION III. ANALYSE DE L'ACTIVITÉ DES HYGIÉNISTES BUCCO-DENTAIRES .....	27
Tableau 9. Caractéristiques des hygiénistes bucco-dentaires actifs dans les soins de santé (PR) par région d'activité, par communauté et pour la Belgique, 31/12/2023 .....	27
Tableau 10. Répartition des hygiénistes bucco-dentaires professionnellement actifs (PA) dans le cadre de l'ONSS et des équivalents temps-plein selon la région d'activité, la communauté, l'âge et le secteur d'activité, 31/12/2023 .....	29
Tableau 11. Répartition des hygiénistes bucco-dentaires salariés, actifs dans les soins de santé (PR) par sexe et taux d'activité, selon la communauté et pour la Belgique, 31/12/2023 .....	31
Tableau 12. Volume ETP et ETP moyen des hygiénistes bucco-dentaires actifs dans les soins de santé (PR) selon la communauté et le sexe, 31/12/2023 .....	33
Tableau 13. Volume ETP et ETP moyen des hygiénistes bucco-dentaires actifs dans les soins de santé (PR) selon la communauté, la nationalité et le pays d'origine de leur diplôme, 31/12/2023 .....	33

Tableau 14a. Répartition du nombre d'ETP et ETP moyen des hygiénistes bucco-dentaires actifs dans les soins de santé (PR) par catégorie d'âge et statut professionnel, selon la région d'activité, 31/12/2023 .....	35
Tableau 14b. Répartition du nombre d'ETP et ETP moyen des hygiénistes bucco-dentaires actifs dans les soins de santé (PR) par catégorie d'âge et statut professionnel, selon la communauté, 31/12/2023 .....	37
Tableau 14c. Répartition du nombre d'ETP et ETP moyen des hygiénistes bucco-dentaires actifs dans les soins de santé (PR) par catégorie d'âge et statut professionnel, pour la Belgique, 31/12/2023 .....	38
<b>SECTION IV. COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE.....</b>	<b>39</b>
Tableau 15. Répartition des hygiénistes bucco-dentaires (LTP - PA - PR) de la Communauté germanophone selon leur statut d'activité, 31/12/2023 .....	39
<b>SECTION V. DISTRIBUTION TERRITORIALE ET DENSITES.....</b>	<b>40</b>
Tableau 16. Répartition des hygiénistes bucco-dentaires actifs (PA - PR) selon le lieu d'activité et selon la communauté, 31/12/2023 .....	40

## 1. AVANT-PROPOS

---

Ce rapport constitue la publication du projet PlanCad des hygiénistes bucco-dentaires, le couplage des données provenant de plusieurs organismes gouvernementaux pour l'année 2023.

Nous souhaitons en préambule remercier les personnes de contact au sein de ces organismes qui nous ont aidé à mieux comprendre les données disponibles, ce qui a permis à la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale (BCSS) de nous transmettre une sélection adéquate des variables.

Les données ont été préparées par Timothée Mahieu du SPF SPSCAE, Dany Van Gucht de l'INAMI et Chris Brijs de la BCSS. Le processus de transfert des données et l'anonymisation ont été orchestrés par Chris Brijs de la BCSS. Nous les remercions tous les trois pour le temps précieux qu'ils ont consacré pour nous permettre d'obtenir les données pour le couplage.

Nous souhaitons également remercier le Groupe de travail « Dentistes » de la Commission de planification de l'Offre médicale et son président Michel Devriese. Ils ont veillé à ce que nous prenions en compte les caractéristiques spécifiques de la profession d'hygiéniste bucco-dentaire.

Nous espérons que ce rapport contribuera au débat sur l'évolution future de la profession d'hygiéniste bucco-dentaire et à la planification des soins de santé en Belgique.

Cellule Offre et Planification  
Service Professionnels de Soins de Santé  
DG Soins de Santé  
SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement

## 2. SYNTHÈSE

Les données des hygiénistes bucco-dentaires extraites de la banque de données des professionnels des soins de santé en droit d'exercer en Belgique, appelée « cadastre », couplées avec des données provenant du Datawarehouse Marché du travail et Protection sociale (DWH MT&PS) ont été utilisées en vue d'évaluer l'activité effective des hygiénistes bucco-dentaires, d'estimer leur taux d'activité et d'identifier leurs secteurs d'activité. Ce couplage « réduit » porte uniquement sur l'année la plus récente disponible : 2023. Puisque la formation d'hygiéniste bucco-dentaire n'existe que depuis quelques années, l'accès à la profession se limite actuellement à un petit nombre de cohortes : cinq dans la Communauté flamande (début de la formation en 2016) et deux dans la Communauté française (début de la formation en 2019).

Trois **groupes d'analyse** ont été définis : les professionnels habilités à exercer la profession d'hygiéniste bucco-dentaire ('Licensed To Practice' ou LTP), les professionnels ayant une activité au 31/12/2023 comme salarié ou indépendant ('Professionally Active' ou PA), et les professionnels actifs dans le secteur de santé ('Practising' ou PR). Est pris en compte dans le groupe d'analyse **LTP** toutes les personnes habilitées à exercer la profession d'hygiéniste bucco-dentaire ('Licensed to Practice' ou LTP). Cela signifie qu'elles sont en possession d'un visa d'hygiéniste bucco-dentaire. De cette population est défini comme actif (**PA**) tout hygiéniste bucco-dentaire inscrit comme indépendant à l'INASTI au 31/12/2023 ou repris au 31/12/2023 dans la banque de données ONSS à raison d'au moins 0,1 ETP en 2023. Est repris comme actif dans le secteur de santé (**PR**) tout hygiéniste bucco-dentaire actif salarié avec au moins un employeur dans le secteur des soins de santé et tous les hygiénistes bucco-dentaires indépendants. Pour les hygiénistes bucco-dentaires exerçant en tant qu'indépendants, aucune distinction par secteur n'est faite, car les données disponibles sont actuellement insuffisantes en raison de l'historique encore limité de la profession.

Outre le nombre d'hygiénistes bucco-dentaires disponibles, le volume de travail ou l'**équivalent temps plein** (ETP) presté par les **salariés** est fourni par le DWH MT&PS via le taux d'activité annuel et le taux d'activité presté dans un secteur des soins de santé au cours du dernier trimestre 2023. L'ETP des hygiénistes bucco-dentaires **indépendants** n'est pas disponible et ne peut pas être calculé directement à partir des données couplées. C'est pourquoi un ETP réaliste de 0,90 est attribué à chaque personne ayant le statut exclusivement indépendant. Lorsque les activités indépendantes sont combinées avec des activités salariées, quel que soit le secteur, l'ETP est déterminé de manière que la somme de l'ETP salarié et de l'ETP indépendant ne dépasse pas 1.

### Résultats :

#### Professionnels en droit d'exercer (Licensed to practice - LTP)

Le nombre de **professionnels habilités à exercer la profession d'hygiéniste bucco-dentaire (LTP) en 2023** est de **534**, dont respectivement 425 relèvent de la Communauté flamande et 109 de la Communauté française. Environ 25% des professionnels LTP qui relèvent de la Communauté française possèdent une nationalité non belge (principalement la nationalité française (10%), et les nationalités d'Europe du Sud (8%)). Pour le groupe LTP qui relève de la Communauté flamande ce pourcentage de non belges est plus grand (32%, principalement la nationalité néerlandaise). Le pourcentage de femmes en 2023 est de 87% en Belgique.

#### Professionnels actifs sur le marché du travail belge (Professionally active - PA)

Parmi ces hygiénistes bucco-dentaires reconnus, **360** personnes sont **professionnellement actives (PA)** en Belgique au 31/12/2023 (soit 67% du groupe d'analyse LTP), respectivement 267 relevant de la Communauté flamande (63% du groupe LTP) et 93 relevant de la Communauté française (85% du groupe LTP). 50% des hygiénistes bucco-dentaires actifs travaillent comme salarié exclusif, 37% travaillent sous le statut d'indépendant exclusif et 13% combinent un emploi de salarié et d'indépendant. Il existe toutefois des différences nettes entre les régions. En Région flamande, 27 % des hygiénistes bucco-dentaires exercent exclusivement en tant qu'indépendants, en Région wallonne c'est 73 %, et en Région de Bruxelles-Capitale 46 %.

#### Professionnels actifs dans le secteur des soins de santé belge (Practising - PR)

Le nombre d'**hygiénistes bucco-dentaires actifs dans le secteur des soins de santé (PR)** en 2023 est de **340** (soit 64% du groupe d'analyse LTP), respectivement 248 en Communauté flamande (58% du groupe LTP) et 92 en Communauté française (84% du groupe LTP). La proportion plus élevée d'inactifs en Belgique dans la Communauté flamande par rapport à la Communauté française s'explique par le fait que ce diplôme est reconnu aux Pays-Bas, mais pas en France. De plus, un grand nombre de personnes formées en Flandre retournent aux Pays-Bas pour exercer la profession.

La répartition d'hygiénistes bucco-dentaires actifs dans le secteur des soins de santé selon la région d'activité est la suivante : 247 en Région flamande (73%), 62 en Région wallonne (18%) et 25 en Région Bruxelles-Capitale (7%). Six personnes exercent une activité indépendante avec un domicile à l'étranger ou inconnu (2%).

Si on regarde la pyramide des âges des hygiénistes bucco-dentaires actifs dans les soins de santé, on constate que les hygiénistes bucco-

dentaires de moins de 35 ans représentent 84% de la population totale PR (90% en Communauté flamande et 68% en Communauté française).

La **densité** d'hygiénistes bucco-dentaires actifs qui exercent une activité dans un secteur de santé, nombre pour 10.000 habitants, est égale à 0,29 en Belgique. Cette densité est plus grande en Région flamande (0,36) qu'en Région wallonne (0,17) et qu'en Région de Bruxelles-Capitale (0,20). La densité varie entre 0,05 et 0,42 selon les provinces.

Le **nombre total d'ETP en 2023** pour les hygiénistes bucco-dentaires actifs dans le secteur de santé (PR) est de **294** avec un ETP moyen de 0,86 pour la Belgique. L'ETP moyen est égale à 0,85 en Région flamande, à 0,92 en Région wallonne et à 0,80 en Région Bruxelles-Capitale.

**Mots-clés :** *PlanCad, couplage, force de travail, nombre d'hygiénistes bucco-dentaires actifs, ETP*

### **3. INTRODUCTION & MÉTHODOLOGIE**

#### **3.1. CONTEXTE ET ORIGINE DU COUPLAGE DES DONNÉES PLANCAD**

---

##### **3.1.1. La Commission de planification de l'offre médicale**

---

La Commission de planification de l'offre médicale a été créée en 1996 avec pour mission (conformément à la LEPS<sup>1</sup>, article 91, §2) :

- d'examiner les besoins en matière d'offre médicale en ce qui concerne les professions visées aux articles 3, §1<sup>er</sup>, et 4 (médecins, dentistes, kinésithérapeutes, infirmiers, sage-femmes et logopèdes). Pour déterminer ces besoins, il sera tenu compte de l'évolution des besoins relatifs aux soins médicaux, de la qualité des prestations de soins et de l'évolution démographique et sociologique des professions concernées et de la population. Les avis visés portent sur les besoins du Royaume ;
- d'évaluer de manière continue l'incidence qu'a l'évaluation de ces besoins sur l'accès aux études pour les professions visées aux articles 3, §1<sup>er</sup>, et 4<sup>2</sup> ;
- d'adresser annuellement aux ministres de la Santé publique et des Affaires sociales un rapport sur la relation entre les besoins, les études et le passage à l'accès aux stages requis afin d'obtenir les titres professionnels particuliers visés à l'article 85 et le titre professionnel visé à l'article 43, §3.

Si l'autorité fédérale souhaite limiter l'accès à une profession des soins de santé de la LEPS (contingentement), elle doit recueillir l'avis de la Commission de planification (article 92, §1<sup>er</sup>, §3 et §4). Si une limitation est décidée, les chiffres, éventuellement ventilés par Communauté, doivent alors être connus par les étudiants avant d'entamer leurs études (article 92, §2).

La Commission de planification est constituée de représentants des universités, du Collège Intermutualiste, des professions des soins de santé, des ministres compétents, des Communautés, de l'Institut national d'assurance maladie-invalidité (INAMI) et du SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement (SPF SPSCAE). La Commission comprend une assemblée plénière et des groupes de travail pour les différentes professions des soins de santé. Le soutien administratif et scientifique est assuré par la cellule Offre et Planification au sein du SPF SPSCAE.

Afin d'accomplir sa mission d'évaluation des besoins en matière d'offre médicale, la Commission de planification se base sur les données des PlanCad qui décrivent la situation récente des différents groupes professionnels (répartition par sexe et âge des actifs ...) et élabore des scénarios d'avenir pour certaines professions des soins de santé à l'aide d'un modèle de planification.

---

<sup>1</sup> Loi coordonnée du 10 mai 2015 relative à l'exercice des professions des soins de santé

<sup>2</sup> Médecins et dentistes

### 3.1.2. Le « Cadastre » - fonction et limite

---

Le « Cadastre » est la banque de données des professionnels des soins de santé en droit d'exercer une profession de santé agréée en Belgique. Il est géré par le SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement.

Les personnes qui veulent exercer une profession reconnue des soins de santé en Belgique doivent obtenir un visa auprès du SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement.

Les données d'identification des professionnels en droit d'exercer sont enregistrées dans le « Cadastre ». Cette base de données fonctionne tel un mécanisme d'enregistrement, d'octroi de visa, d'agrément et de contrôle des différentes professions des soins de santé. Elle est partagée avec les entités fédérées, qui enregistrent les informations pour la partie du parcours du professionnel qui relève de leur compétence : diplôme, agrément, stage éventuel, ...

Le Cadastre des professions des soins de santé offre donc un récapitulatif de toutes les personnes ayant introduit une demande d'exercice d'une activité professionnelle agréée. Il stocke entre autres des informations sur la possession ou non d'un agrément ou d'un visa valable, les diplômes obtenus, les spécialisations éventuelles, les coordonnées et les données à caractère personnel.

Toutefois, cette base de données ne permet pas de soutenir pleinement la mission de la Commission de planification - Offre médicale. Il manque des données cruciales. Ainsi, le Cadastre des professionnels en droit de prêter ne permet pas de déterminer si les professionnels agréés sont effectivement actifs, d'estimer leur taux d'activité et d'identifier leur secteur d'activité. Les personnes qui, par exemple, quittent la Belgique après leur inscription dans le Cadastre et ne font donc plus partie des effectifs d'une profession des soins de santé restent cependant présentes dans le Cadastre. En d'autres termes, le cadastre permet d'avoir une vue des personnes qui peuvent exercer une profession des soins de santé, mais pas de celles qui l'exercent effectivement.

## 3.2. PROJET 'PLANCAD' - ORGANISATION ET OBJECTIFS

### 3.2.1. Qu'est-ce qu'un PlanCad ?

---

Afin de déterminer si les professionnels agréés enregistrés dans le Cadastre sont effectivement actifs, d'estimer leur taux d'activité et d'identifier leur secteur d'activité, et donc de connaître la position réelle des praticiens agréés d'une profession des soins de santé sur le marché du travail, on procède à des couplages de données entre le Cadastre, le Datawarehouse Marché du travail et Protection sociale (DWH MT&PS) et les données disponibles provenant de l'INAMI.

Ces couplages de données ont reçu le nom de « PlanCad » et s'inscrivent dans le plan pluriannuel de la Commission de planification.

Il existe deux types de couplages de données :

- le « **couplage approfondi** », portant sur plusieurs années, permet d'analyser en détail l'activité actuelle et passée de la profession et de développer des scénarios d'évolution de la force de travail pour le futur en utilisant un modèle de planification.

Ce type d'analyse permet à la Commission de planification de remettre des avis motivés au Ministre concernant la politique à mener afin de disposer d'un nombre suffisant de professionnels pour répondre aux besoins de la population, sans verser dans la pléthore.

- le « **couplage réduit** », portant sur l'année la plus récente disponible, permet d'obtenir un aperçu synthétique de l'activité professionnelle (actifs, inactifs ou pensionnés, actifs à l'INAMI, statut salarié, indépendant ou mixte, etc.).

Ce type d'analyse permet de produire des « statistiques annuelles enrichies » et de répondre de manière plus flexible aux priorités de santé publique. Ne reprenant pas les tendances historiques, puisqu'il se limite à une seule année, il ne permet pas de développer des scénarios d'évolution de la force de travail.

Le PlanCad dont les résultats figurent dans ce document appartient à la deuxième catégorie, celle des couplages réduits.

### **3.2.2. Le Datawarehouse Marché du travail et Protection sociale**

---

Le Datawarehouse Marché du travail et Protection sociale (DWH MT&PS) vise l'agrégation de données socio-économiques provenant des institutions belges de sécurité sociale. Le but du Data Warehouse Marché du travail et Protection sociale est de pouvoir répondre de manière plus correcte, plus rapide et moins lourde aux demandes de données émanant d'instituts de recherche et des autorités. La gestion du DWH MT&PS a été confiée à la Banque Carrefour de la sécurité sociale (BCSS).

Le Datawarehouse Marché du travail et Protection sociale enregistre les données administratives de plusieurs institutions de sécurité sociale, notamment l'Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants (INASTI), l'Office national de sécurité sociale (ONSS), l'Office national de l'emploi (ONEM), le SPF Sécurité sociale (SPF SS), le Fonds des accidents du travail et le fonds des maladies professionnelles (FEDRIS), le Collège intermutualiste national (CIN), le Service fédérale des Pensions (SFP), l'Office national des vacances annuelles (ONVA), les services régionaux de placement VDAB/ACTIRIS/Forem/ADG et le Registre national.

### **3.2.3. Les données de l'INAMI**

---

Outre les données habituelles du marché du travail, disponibles dans le DWH AM & SB, les informations concernant les hygiénistes bucco-dentaires qui effectuent des prestations remboursées dans le cadre de l'assurance maladie restent actuellement limitées. La nomenclature relative aux hygiénistes bucco-dentaires n'est entrée en vigueur qu'à la fin de l'année 2022, ce qui rend les données de l'INAMI encore trop récentes pour être intégrées de manière fiable dans nos analyses.

### **3.2.4. L'obtention des données et la mise en œuvre du couplage**

---

Une demande de « couplage périodique » de données pour les différentes professions des soins de santé, valable pour plusieurs années, a été introduite pour approbation auprès du Comité sectoriel de la sécurité sociale et de la santé au sein de la Commission de la protection de la vie privée, qui a remis un avis favorable. Grâce à cette autorisation, lorsqu'un couplage est envisagé pour une profession, la demande de données est introduite directement à la Banque Carrefour de la sécurité sociale (BCSS).

Pour le groupe professionnel étudié, la BCSS rassemble les données demandées des différentes sources et remplace les numéros de registre national par une clé codée anonyme qui empêche l'identification d'un individu, mais permet de relier entre elles les informations. Après réception des différents fichiers sources, la cellule Offre et Planification procède au couplage des données proprement dit, à l'analyse et à la rédaction du rapport.

### 3.2.5. Les données d'activité

---

Dans le couplage PlanCad, les données relatives à l'activité proviennent :

- de l'ONSS pour les salariés ;
- de l'INASTI pour les indépendants ;
- de l'INAMI pour les salariés ou indépendants actifs dans le système d'assurance maladie-invalidité.

Pour les professionnels sous statut salarié dans le cadre de l'ONSS, le DWH MT&PS fournit les équivalents-temps pleins individuels réalisés (ETP) pour le dernier trimestre de l'année, en lien avec chaque employeur et le secteur d'activité de ce dernier, conformément à la nomenclature NACE (Nomenclature statistique des Activités économiques dans la Communauté Européenne). À cela s'ajoute le total des ETP calculés dans le DWH MT&PS par an, sur la base des ETP par trimestre.

Les données de l'INASTI permettent de savoir si le professionnel exerce une activité sous le statut d'indépendant et dans quel secteur cette activité est effectuée (nomenclature NACE). Elles ne permettent pas de déterminer le temps de travail ou le niveau d'activité dans chaque secteur.

Les données de l'INAMI fournissent le nombre total de prestations de la nomenclature et les montants remboursés tous codes confondus. Ces données sont donc les seules dont nous disposons pour potentiellement estimer l'activité des indépendants. L'activité des professionnels indépendants exercée en dehors du système de remboursement des soins de l'INAMI échappe à notre analyse car elle n'est répertoriée dans aucune base de données.

## 3.3. ASPECTS MÉTHODOLOGIQUES DU COUPLAGE DES DONNÉES

---

### 3.3.1. La communauté et la région d'activité

---

Un individu appartient à la **Communauté flamande ou française** sur base de la langue du diplôme obtenu (néerlandais ou français) ou, si cette information n'est pas disponible (diplômes étrangers par exemple), sur base de la langue de contact (néerlandais, français ou allemand). Si la langue de contact est l'allemand, le professionnel est affecté à la Communauté française.

Pour la **Communauté germanophone**, l'extension de l'allemand comme langue de contact dans le cadastre est récente. Il n'est donc pas possible d'identifier les professionnels appartenant à cette communauté en utilisant ce critère. Ce qui explique pourquoi le domicile a été utilisé comme approximation : les professionnels germanophones ont été identifiés sur base de leur domiciliation dans une des neuf communes relevant de la Communauté germanophone.

Afin de déterminer la **région où l'activité est pratiquée** pour les salariés, nous disposons du lieu d'établissement (siège principal ou unité d'établissement local) de chaque employeur, au niveau de l'arrondissement. La région d'activité pour les professionnels sous statut salarié ou mixte est la région du siège local (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui le professionnel preste le plus de temps de travail.

Vu qu'aucune information n'est disponible concernant le lieu d'établissement des indépendants, on utilise l'arrondissement du domicile. La région d'activité des hygiénistes-buccodentaires sous statut d'indépendant est par conséquent la région du domicile.

### 3.3.2. Les groupes d'analyse

---

Toutes les personnes habilitées à exercer la profession d'hygiéniste bucco-dentaire constituent le premier groupe d'analyse (« **Licensed To Practice** » ou **LTP**). Cela signifie qu'elles sont en possession d'un visa.

Les deuxième et troisième groupe d'analyse portent sur les personnes qui ont une activité professionnelle :

Le groupe d'analyse « **Professionally Active** » (**PA**) inclut les hygiénistes bucco-dentaires actifs dans le groupe d'analyse « **LTP** ». Un hygiéniste bucco-dentaire est considéré comme actif s'il est inscrit en tant qu'indépendant à l'INASTI au 31 décembre 2023 ou repris au 31 décembre 2023 dans la banque de données de l'ONSS à raison d'au moins 0,1 équivalent temps plein (ETP) sur l'année entière (= 10 % d'1 ETP).

Le groupe d'analyse « **Practising** » (**PR**) (actif en tant qu'hygiéniste bucco-dentaire) se compose des hygiénistes bucco-dentaires actifs du groupe PA qui exercent une activité dans les soins de santé. Une personne est affectée à ce groupe si elle est inscrite à l'INASTI<sup>3</sup> au 31 décembre 2023 ou, si elle est reprise au 31 décembre 2023 dans la banque de données de l'ONSS à raison d'au moins 0,1 ETP/an et travaille pour au moins un employeur actif dans le secteur des soins de santé<sup>4</sup>.

### 3.3.3. Les secteurs d'activité

---

Chaque secteur a été délimité sur base du code NACE de l'employeur (pour les salariés).

Deux **secteurs de la santé** ont été isolés :

- Cabinets de dentistes et de médecins : cabinets dentaires, cabinets de médecine générale et cabinets de médecins spécialistes (y compris les maisons médicales).
- Autres soins de santé : hôpitaux, maisons de repos, services de placement et agences d'intérim.

En complément, un secteur supplémentaire en dehors des soins de santé a été identifié : l'enseignement. Tous les autres codes NACE ont été regroupés dans le secteur « Autres secteurs ».

### 3.3.4. Le calcul des équivalents temps plein (ETP)

---

#### a) Le concept « équivalent temps plein »

L'équivalent temps plein (ETP) exprime la quantité de travail accomplie par une personne proportionnellement au volume de travail d'un emploi normal à temps plein. Cet équivalent est présenté par rapport à un travailleur de référence fictif, à savoir un individu accomplissant une prestation de travail complète dans la même fonction pendant un an. Une personne qui accomplit exactement la moitié de ce volume de travail équivaut à 0,5 ETP.

L'analyse basée sur les ETP a cet avantage qu'elle permet de mesurer et de comparer le volume de travail fourni et pas seulement le nombre de personnes disponibles dans un secteur donné. Ainsi, il est possible notamment de mesurer l'impact du travail à temps partiel sur les volumes de travail prestés.

---

<sup>3</sup> Pour les hygiénistes bucco-dentaires indépendants, une distinction selon le secteur dans lequel ils sont actifs n'est pas faite. Cela s'explique par le fait que cette profession a été reconnue relativement récemment et que les données disponibles sont encore insuffisantes pour estimer l'activité des indépendants correctement. Par conséquent, il existe un risque de surestimation du nombre d'hygiénistes bucco-dentaires indépendants exerçant dans le secteur des soins de santé.

<sup>4</sup> Secteur de soins de santé = codes NACE liés aux soins bucco-dentaires préventifs dans les cabinets dentaires, les cabinets de médecins généralistes et spécialistes, les hôpitaux et les maisons de repos et de soins.

## **b) L'ETP pour les hygiénistes bucco-dentaires salariés**

Le total des ETP prestés durant une année par chaque individu qui compose la population analysée est calculé dans le DWH MT&PS sur la base des ETP par trimestre fournis par l'ONSS. Cet indicateur ETP correspond au volume total de travail réellement fourni au cours des quatre trimestres, c'est-à-dire sans les périodes d'absence pour lesquelles aucun salaire n'est perçu, comme les congés thématiques ou les congés maladies de longue durée par exemple.

Le mode de calcul de l'ETP diffère selon le groupe analysé.

Pour les **hygiénistes bucco-dentaires salariés actifs (PA)**, le taux d'activité annuel fourni par le DWH MT&PS sert d'ETP. Indépendamment du secteur où l'activité est pratiquée, cet ETP représente le volume total de travail réellement fourni au cours des quatre trimestres.

L'ETP des **hygiénistes bucco-dentaires salariés actifs dans le secteur des soins de santé (PR)** correspond au taux d'activité presté dans le secteur des soins de santé au cours du dernier trimestre de l'année. Cet ETP représente donc le volume de travail réellement fourni au cours du dernier trimestre, spécialement pour le secteur des soins de santé.

Étant donné que la méthode de calcul de l'ETP diffère pour les deux groupes analysés, les résultats doivent être interprétés avec prudence.

## **c) L'ETP pour les hygiénistes bucco-dentaires indépendants**

Il n'est pas évident de calculer l'ETP des hygiénistes bucco-dentaires qui accomplissent des soins en tant qu'indépendant. Contrairement aux salariés, nous ne disposons pas d'un indicateur univoque du volume de travail effectué. Par ailleurs, les données disponibles à l'INAMI ne suffisent pas pour déterminer le taux d'activité des hygiénistes bucco-dentaires indépendants.

L'ETP des **hygiénistes bucco-dentaires indépendants** n'a pas pu être déterminé avec les données couplées disponibles. C'est pourquoi un ETP réaliste de 0,90 est attribué à chaque personne ayant un statut indépendant exclusif. Cela est en ligne avec les ETP's des salariés. Il est possible que les hygiénistes bucco-dentaires combinent leur activité salariale avec une activité comme indépendant. Lorsqu'une personne combine une activité indépendante avec une activité salariée dans les soins de santé ou en dehors, l'ETP indépendant est déterminé de telle sorte que la somme de l'ETP salarié et indépendant est égale à 1.

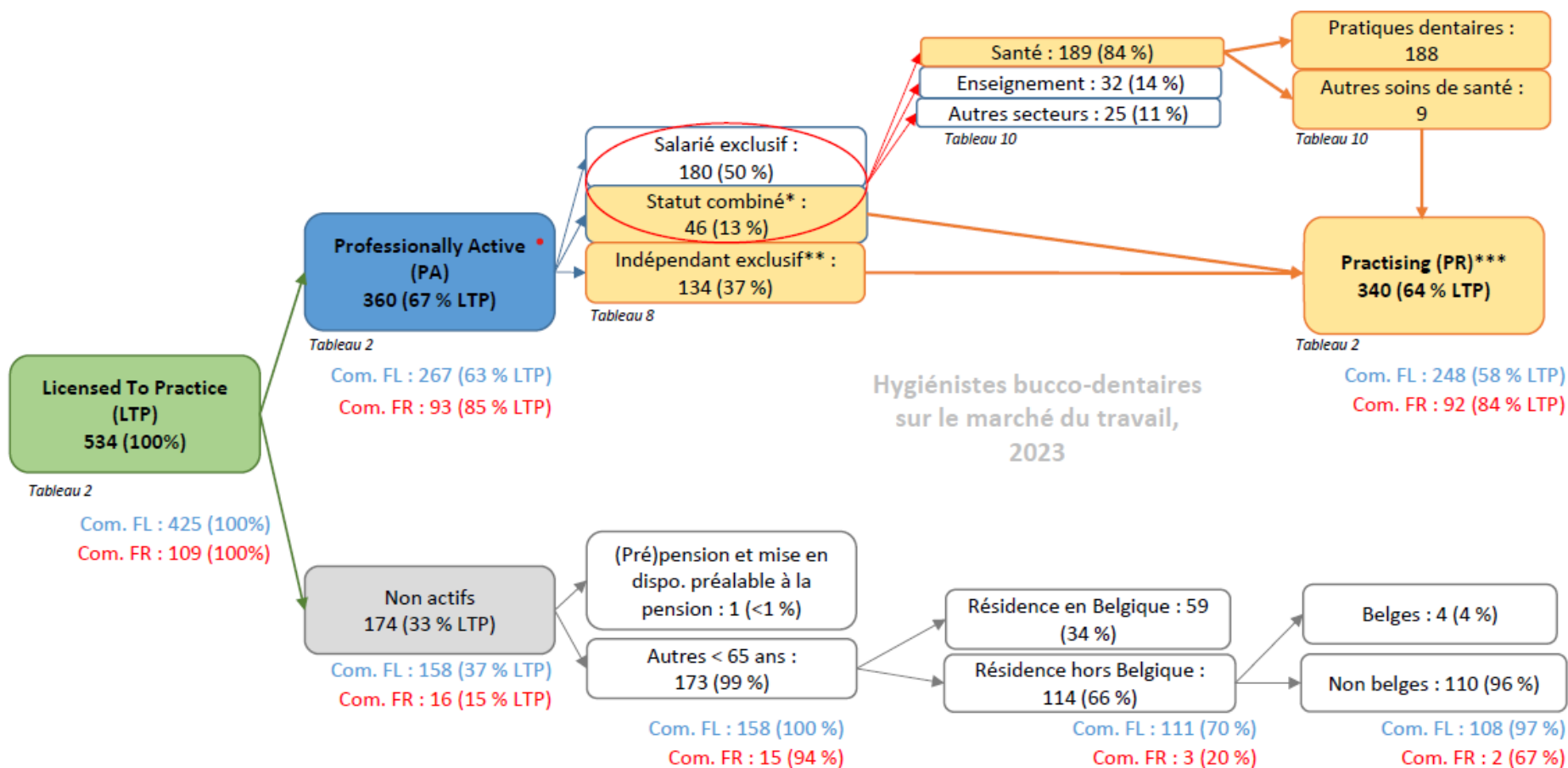
### **3.3.5. Profession récente en pleine évolution**

---

La profession d'hygiéniste bucco-dentaire est encore nouvelle dans le paysage des soins de santé en Belgique. Elle a été officiellement introduite par l'Arrêté royal du 20 février 2017 et par la loi du 11 août 2017. La formation a débuté en 2016 dans la Communauté flamande, avec une première promotion diplômée en 2019. Dans la Communauté française, la formation a démarré en 2019, ce qui a conduit à une première cohorte de diplômés en 2022.

Les données présentées dans ce rapport se rapportent à l'année 2023. Elles couvrent ainsi cinq cohortes de diplômés dans la Communauté flamande et deux cohortes dans la Communauté française. Cette historique encore limitée montre que le marché du travail est en pleine structuration. La dynamique entourant cette jeune profession demeure en évolution, rendant indispensable un suivi continu afin d'anticiper de manière précise les besoins futurs.

#### 4. APERCU SCHÉMATIQUE RÉSULTATS



\*29 individus combinent leur activité indépendant avec une activité salariée dans le secteur des soins de santé.

\*\*Faute de données suffisantes, tous les hygiénistes bucco-dentaires avec un statut indépendant sont inclus dans le groupe d'analyse Practising.

\*\*\*Certains hygiénistes peuvent être actifs dans plusieurs secteurs. Ils sont repris dans chacun des secteurs, mais au final comptabilisés qu'une seule fois dans PR.

## 5. RÉSULTATS

### SECTION I. COMPOSITION ET DESCRIPTION DES GROUPES D'ANALYSE

Tableau 1. Présence et distribution des hygiénistes bucco-dentaires dans les différentes banques de données, 31/12/2023

	SPF	ONSS	INASTI	INAMI
<b>Domicile</b>				
Région flamande	331	208	106	264
Région wallonne	75	21	51	67
Région Bruxelles-Capitale	40	20	23	28
Etranger & inconnu	144	2	6	11
<b>Communauté</b>				
Communauté flamande	468	211	108	268
Communauté française	122	40	78	102
<b>Total</b>	<b>590</b>	<b>251</b>	<b>186</b>	<b>370</b>

#### Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 1

Ce tableau indique la présence des personnes dans les différentes sources du couplage au 31/12/2023. Tous les individus du groupe d'analyse 'hygiénistes bucco-dentaires' sont présents dans la banque de données des professionnels des soins de santé (SPF/colonne 2), dans la mesure où cette source est à l'origine du couplage. En outre, un même professionnel peut être repris dans plusieurs colonnes (3 à 5) en fonction des statuts et/ou activités qu'il combine ou exerce de manière successive sur une année civile.

Ce tableau comprend toutes les personnes enregistrées dans le cadastre avec un visa ou un diplôme d'hygiéniste bucco-dentaire. Cependant, les personnes sans visa ne sont pas incluses dans le groupe d'analyse 'Licensed To Practice (LTP)'. Cela explique la différence entre le nombre de personnes enregistrées dans le cadastre dans ce tableau et le nombre de personnes du groupe d'analyse LTP indiqué dans le tableau suivant.

La somme du nombre d'hygiénistes bucco-dentaires en Région flamande, en Région wallonne, en Région de Bruxelles-Capitale et dans la catégorie étrangère et inconnue est égale à la somme du nombre d'hygiénistes bucco-dentaires relevant de la Communauté flamande et de la Communauté française. Ce nombre correspond au nombre total observé d'hygiénistes bucco-dentaires présents dans la banque de données fédérale.

#### Explication

Colonne 1 : Domicile ou communauté :

- La catégorie de domicile 'Etranger & inconnu' comprend les professionnels dont le domicile se situe hors Belgique, ou n'est pas connu.

- Un individu appartient à la Communauté flamande ou française sur base de la langue du diplôme obtenu (NL ou FR) ou, si cette information n'est pas disponible, sur base de la langue de contact (NL, FR ou DE). L'allemand a été ajouté comme langue de contact possible uniquement à partir de 2014 par l'administration. Étant peu nombreux et non représentatif de la situation réelle, les professionnels ayant comme langue de contact l'allemand sont intégrés dans la catégorie 'Communauté française' dans ce tableau.

Colonnes 2 à 5 : Il s'agit du nombre de personnes présentes dans les différentes bases de données, même si leur activité y est minimale ou inexistante. Il suffit d'être présent dans une base de données pour être repris dans la colonne correspondante.

Tableau 2a. Répartition des hygiénistes bucco-dentaires (LTP - PA - FR) selon l'âge et le sexe, par région d'activité, 31/12/2023

Région flamande									
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	Hommes		Femmes		Pyramide des âges
					LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP
<25	103	79	74		10	9	93	65	
25<30	143	125	114		10	8	133	106	
30<35	36	33	32		5	4	31	28	
35<40	9	9	9		0	0	9	9	
40<45	6	6	6		0	0	6	6	
45<50	9	9	9		1	1	8	8	
50<55	1	1	1		0	0	1	1	
55<60	2	2	2		0	0	2	2	
<b>Total</b>	<b>309</b>	<b>264</b>	<b>247</b>		<b>26</b>	<b>22</b>	<b>283</b>	<b>225</b>	

Région wallonne									
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	Hommes		Femmes		Pyramide des âges
					LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP
<25	30	23	23		3	1	27	22	
25<30	18	18	18		4	4	14	14	
30<35	8	6	6		3	2	5	4	
35<40	8	8	8		0	0	8	8	
40<45	3	3	3		1	1	2	2	
45<50	2	2	2		0	0	2	2	
50<55	1	1	1		1	1	0	0	
55<60	1	1	1		0	0	1	1	
<b>Total</b>	<b>71</b>	<b>62</b>	<b>62</b>		<b>12</b>	<b>9</b>	<b>59</b>	<b>53</b>	

## Région Bruxelles-Capitale

					Hommes		Femmes		Pyramide des âges	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP	
<25	6	4	3		1	1	5	2		
25<30	15	12	10		1	1	14	9		
30<35	5	4	4		1	1	4	3		
35<40	5	5	5		0	0	5	5		
40<45	3	3	3		0	0	3	3		
<b>Total</b>	<b>34</b>	<b>28</b>	<b>25</b>		<b>3</b>	<b>3</b>	<b>31</b>	<b>22</b>		

## Etranger & inconnu

					Hommes		Femmes		Pyramide des âges	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP	
<25	19	1	1		3	0	16	1		
25<30	68	2	2		12	1	56	1		
30<35	20	0	0		7	0	13	0		
35<40	11	1	1		4	1	7	0		
40<45	1	1	1		0	0	1	1		
45<50	1	1	1		0	0	1	1		
<b>Total</b>	<b>120</b>	<b>6</b>	<b>6</b>		<b>26</b>	<b>2</b>	<b>94</b>	<b>4</b>		

**Tableau 2b. Répartition des hygiénistes bucco-dentaires (LTP - PA - FR) selon l'âge et le sexe, par communauté, 31/12/2023**

<b>Communauté flamande</b>									
					<b>Hommes</b>		<b>Femmes</b>		<b>Pyramide des âges</b>
	<b>LTP</b>	<b>PA</b>	<b>PR</b>	<b>% du nbre total LTP</b>	<b>LTP</b>	<b>PR</b>	<b>LTP</b>	<b>PR</b>	<b>% du nbre total LTP</b>
<25	124	82	76		13	9	111	67	
25<30	211	128	116		21	9	190	107	
30<35	56	33	32		12	4	44	28	
35<40	17	7	7		3	0	14	7	
40<45	6	6	6		0	0	6	6	
45<50	9	9	9		1	1	8	8	
50<55	1	1	1		0	0	1	1	
55<60	1	1	1		0	0	1	1	
<b>Total</b>	<b>425</b>	<b>267</b>	<b>248</b>		<b>50</b>	<b>23</b>	<b>375</b>	<b>225</b>	

<b>Communauté française</b>									
					<b>Hommes</b>		<b>Femmes</b>		<b>Pyramide des âges</b>
	<b>LTP</b>	<b>PA</b>	<b>PR</b>	<b>% du nbre total LTP</b>	<b>LTP</b>	<b>PR</b>	<b>LTP</b>	<b>PR</b>	<b>% du nbre total LTP</b>
<25	34	25	25		4	2	30	23	
25<30	33	29	28		6	5	27	23	
30<35	13	10	10		4	3	9	7	
35<40	16	16	16		1	1	15	15	
40<45	7	7	7		1	1	6	6	
45<50	3	3	3		0	0	3	3	
50<55	1	1	1		1	1	0	0	
55<60	2	2	2		0	0	2	2	
<b>Total</b>	<b>109</b>	<b>93</b>	<b>92</b>		<b>17</b>	<b>13</b>	<b>92</b>	<b>79</b>	

**Tableau 2c. Répartition des hygiénistes bucco-dentaires (LTP - PA - FR) selon l'âge et le sexe, pour la Belgique, 31/12/2023**

Belgique									
					Hommes		Femmes		Pyramide des âges
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP
<25	158	107	101		17	11	141	90	
25<30	244	157	144		27	14	217	130	
30<35	69	43	42		16	7	53	35	
35<40	33	23	23		4	1	29	22	
40<45	13	13	13		1	1	12	12	
45<50	12	12	12		1	1	11	11	
50<55	2	2	2		1	1	1	1	
55<60	3	3	3		0	0	3	3	
<b>Total</b>	<b>534</b>	<b>360</b>	<b>340</b>		<b>67</b>	<b>36</b>	<b>467</b>	<b>304</b>	

**Lignes directrices pour l'interprétation - Tableaux 2a, 2b et 2c**

Les tableaux 2a, 2b et 2c donnent la répartition des hygiénistes bucco-dentaires (LTP - PA - PR) selon l'âge et le sexe, pour chaque région d'activité (a), chaque communauté (b) et pour la Belgique (c) (au 31/12/2023).

Le graphique à gauche, avec les bâtonnets verts indique le pourcentage d'individus par groupe d'analyse (LTP, PA ou PR) par rapport au nombre total d'individus en droit d'exercer (Total LTP) et ce dans chaque catégorie d'âge. En d'autres termes, au sein du groupe LTP ('Licensed To Practice'), la proportion de PA ('Professionally Active') est donnée, et au sein du groupe PA, la proportion de PR ('Practising') est donnée. Les divers groupes d'analyse sont décrits en détail ci-dessous.

Dans le graphique de droite, ces populations sont réparties par âge et par sexe : la couleur bleue indique la partie des hommes par catégorie d'âge et la couleur rouge représente la partie des femmes par catégorie d'âge.

Dans les tableaux, les codes couleurs se correspondent entre graphiques et groupes d'analyses.

La région d'activité pour les hygiénistes bucco-dentaires sous statut salarié ou sous statut combiné au 31 décembre 2023 est la région du siège local (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui l'hygiéniste bucco-dentaire preste le plus de temps de travail. La région d'activité pour les hygiénistes bucco-dentaires sous statut d'indépendant exclusif ou pour les hygiénistes bucco-dentaires inactifs en droit d'exercer est la région du domicile.

La communauté d'un individu est déterminée en fonction de la langue du diplôme obtenu ou, à défaut, la langue de contact.

**Explication**

Colonnes 2, 6 et 8 : LTP (= Licensed To Practice) : Nombre de personnes autorisées à exercer la profession d'hygiéniste bucco-dentaire selon leur catégorie d'âge, tous sexes confondus (colonne 2), pour les hommes (colonne 6) et pour les femmes (colonne 8).

Colonne 3 : PA (= Professionally Active) : Nombre d'hygiénistes bucco-dentaires professionnellement actifs selon leur catégorie d'âge. Un hygiéniste bucco-dentaire autorisé à exercer sa profession (LTP) est considéré comme actif lorsqu'il est inscrit comme indépendant à l'INASTI au 31 décembre 2023 ou repris au 31 décembre 2023 dans la banque de données ONSS à raison d'au moins 0,1 ETP en 2023.

Colonnes 4, 7 et 9 : PR (= Practising) : Nombre d'hygiénistes bucco-dentaires actifs dans les soins de santé selon leur catégorie d'âge, tous sexes confondus (colonne 4), pour les hommes (colonne 7) et pour les femmes (colonne 9). Font partie de ce groupe d'analyse les hygiénistes bucco-dentaires actifs du groupe PA exerçant une activité dans les soins de santé. Une personne est affectée au groupe 'practising' lorsqu'elle est reprise au 31 décembre 2023 dans la banque de données ONSS à raison d'au moins 0,1 ETP en 2023 et dont au moins un employeur est dans le secteur des soins de santé ou est inscrit au 31 décembre 2023 à l'INASTI avec une activité indépendante. Faute de données suffisantes, tous les hygiénistes bucco-dentaires avec un statut indépendant sont repris comme étant actifs dans les soins de santé.

**Tableau 3. Répartition des hygiénistes bucco-dentaires (LTP - PA - PR) selon le domicile et la langue du diplôme, 31/12/2023**

		LTP		PA		PR	
Domicile	Langue du diplôme	N	% N	N	% N	N	% N
Région flamande	Néerlandais	302	96,79	258	96,63	239	96,37
	Français	10	3,21	9	3,37	9	3,63
		<b><u>312</u></b>	<b><u>100,00</u></b>	<b><u>267</u></b>	<b><u>100,00</u></b>	<b><u>248</u></b>	<b><u>100,00</u></b>
Région wallonne	Néerlandais	4	5,56	3	4,76	3	4,76
	Français	68	94,44	60	95,24	60	95,24
		<b><u>72</u></b>	<b><u>100,00</u></b>	<b><u>63</u></b>	<b><u>100,00</u></b>	<b><u>63</u></b>	<b><u>100,00</u></b>
Région Bruxelles-Capitale	Néerlandais	4	13,33	2	8,33	2	8,70
	Français	26	86,67	22	91,67	21	91,30
		<b><u>30</u></b>	<b><u>100,00</u></b>	<b><u>24</u></b>	<b><u>100,00</u></b>	<b><u>23</u></b>	<b><u>100,00</u></b>
Etranger & inconnu	Néerlandais	115	95,83	4	66,67	4	66,67
	Français	5	4,17	2	33,33	2	33,33
		<b><u>120</u></b>	<b><u>100,00</u></b>	<b><u>6</u></b>	<b><u>100,00</u></b>	<b><u>6</u></b>	<b><u>100,00</u></b>
Total	Néerlandais	425	79,59	267	74,17	248	72,94
	Français	109	20,41	93	25,83	92	27,06
		<b><u>534</u></b>	<b><u>100,00</u></b>	<b><u>360</u></b>	<b><u>100,00</u></b>	<b><u>340</u></b>	<b><u>100,00</u></b>

### **Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 3**

Le tableau 3 affiche la répartition des hygiénistes bucco-dentaires (LTP - PA - PR) en fonction du domicile et de la langue du diplôme (au 31/12/2023).

Une distinction est établie entre les hygiénistes bucco-dentaires autorisés à exercer la profession (LTP), les hygiénistes bucco-dentaires actifs (PA) et les hygiénistes bucco-dentaires actifs dans les soins de santé (PR).

#### **Explication**

Colonne 1 : Domicile : La catégorie de domicile 'Étranger & inconnu' comprend les praticiens professionnels dont le domicile est situé en dehors de la Belgique ou est inconnu.

Colonne 2 : Langue du diplôme : Il s'agit de la langue du diplôme ou à défaut la langue dans laquelle la correspondance entre le professionnel et l'administration s'effectue (= 'langue de contact'). Jusqu'en 2014, l'allemand n'était pas disponible comme langue de contact dans l'application du cadastre. Étant peu nombreux et les données disponibles non représentatives de la situation réelle, les professionnels ayant comme langue de contact l'allemand sont intégrés dans le groupe avec la langue du diplôme 'française' dans ce rapport. Un tableau spécifique pour le groupe restreint de professionnels en Communauté germanophone est repris plus loin dans ce rapport. La méthodologie utilisée pour identifier ce groupe est présentée en légende du tableau en question.

Colonnes 3 et 4 : LTP N et %N : Nombre et pourcentage d'hygiénistes bucco-dentaires en droit d'exercer.

Colonnes 5 et 6 : PA N et %N : Nombre et pourcentage d'hygiénistes bucco-dentaires professionnellement actifs.

Colonnes 7 et 8 : PR N et %N : Nombre et pourcentage d'hygiénistes bucco-dentaires actifs dans les soins de santé.

Les pourcentages sont calculés par colonne et par domicile et expriment la fraction que chaque langue du diplôme représente au sein des domiciles respectifs.

**Tableau 4. Répartition des hygiénistes bucco-dentaires (LTP - PA - PR) selon la communauté et le sexe, 31/12/2023**

Communauté	Sexe	LTP		PA		PR	
		N	% N	N	% N	N	% N
Communauté flamande	Homme	50	11,76	24	8,99	23	9,27
	Femme	375	88,24	243	91,01	225	90,73
		<b>425</b>	<b>100,00</b>	<b>267</b>	<b>100,00</b>	<b>248</b>	<b>100,00</b>
Communauté française	Homme	17	15,60	13	13,98	13	14,13
	Femme	92	84,40	80	86,02	79	85,87
		<b>109</b>	<b>100,00</b>	<b>93</b>	<b>100,00</b>	<b>92</b>	<b>100,00</b>
Total	Homme	67	12,55	37	10,28	36	10,59
	Femme	467	87,45	323	89,72	304	89,41
		<b>534</b>	<b>100,00</b>	<b>360</b>	<b>100,00</b>	<b>340</b>	<b>100,00</b>

**Tableau 5. Répartition des hygiénistes bucco-dentaires (LTP - PA - PR) selon la communauté, la nationalité et le pays d'origine de leur diplôme, 31/12/2023**

Communauté	Nationalité + origine du diplôme	LTP		PA		PR	
		N	% N	N	% N	N	% N
Communauté flamande	nat BE + dip BE	288	67,76	248	92,88	232	93,55
	nat N-BE + dip BE	134	31,53	16	5,99	15	6,05
	nat N-BE + dip N-BE	3	0,71	3	1,12	1	0,40
		<b>425</b>	<b>100,00</b>	<b>267</b>	<b>100,00</b>	<b>248</b>	<b>100,00</b>
Communauté française	nat BE + dip BE	80	73,39	67	72,04	67	72,83
	nat BE + dip N-BE	2	1,83	2	2,15	2	2,17
	nat N-BE + dip BE	21	19,27	18	19,35	17	18,48
	nat N-BE + dip N-BE	6	5,50	6	6,45	6	6,52
		<b>109</b>	<b>100,00</b>	<b>93</b>	<b>100,00</b>	<b>92</b>	<b>100,00</b>
Total	nat BE + dip BE	368	68,91	315	87,50	299	87,94
	nat BE + dip N-BE	2	0,37	2	0,56	2	0,59
	nat N-BE + dip BE	155	29,03	34	9,44	32	9,41
	nat N-BE + dip N-BE	9	1,69	9	2,50	7	2,06
		<b>534</b>	<b>100,00</b>	<b>360</b>	<b>100,00</b>	<b>340</b>	<b>100,00</b>

### **Lignes directrices pour l'interprétation - Tableaux 4 et 5**

Les tableaux 4 et 5 montrent la répartition des hygiénistes bucco-dentaires (LTP = Licensed To Practice ; PA = Professionally Active ; PR = Practising) selon la communauté (au 31/12/2023). Des sous-totaux sont indiqués par communauté afin de permettre une comparaison au sein de chaque communauté.

Le tableau 4 décline les résultats selon le sexe, tandis que le tableau 5 le réalise selon la combinaison de la nationalité de l'individu et le pays où le diplôme a été obtenu.

### **Explication**

Colonne 1 : Communauté : La communauté d'un individu est déterminée en fonction de la langue du diplôme obtenu ou, à défaut, la langue de contact.

Colonne 2 : Sexe ou Nationalité + origine du diplôme: Combinaison de la nationalité (nat BE = belge, nat N-BE = non belge) et du pays d'origine du diplôme (dip BE = diplôme belge, dip N-BE = diplôme non belge) de l'individu.

Colonnes 3 et 4 : LTP N et %N : Nombre et pourcentage d'hygiénistes bucco-dentaires en droit d'exercer (LTP).

Colonnes 5 et 6 : PA N et %N : Nombre et pourcentage d'hygiénistes bucco-dentaires professionnellement actifs (PA).

Colonnes 7 et 8 : PR N et %N : Nombre et pourcentage d'hygiénistes bucco-dentaires actifs dans les soins de santé (PR).

Les pourcentages sont calculés par colonne et par communauté et expriment la fraction, que chaque sexe ou combinaison de la nationalité de l'individu et le pays où le diplôme a été obtenu, représente au sein de la communauté.

**Tableau 6a. Répartition des hygiénistes bucco-dentaires (LTP - PA - PR) selon le pays ou regroupement de pays en lien avec la nationalité et selon le domicile, pour la Belgique, 31/12/2023**

Pays ou regroupement de pays en lien avec la nationalité	LTP		Domicile					PA		PR	
	N	% N	RF	RW	RBC	N-BE	% Dom. Belg.	N	% N	N	% N
Belgique	370	69,29	286	64	16	4	98,92	317	88,06	301	88,53
Pays-Bas	132	24,72	24	0	0	108	18,18	18	5,00	15	4,41
France	11	2,06	1	0	7	3	72,73	9	2,50	8	2,35
<b>Autres pays de l'Union européenne :</b>											
Europe du sud	10	1,87	1	4	5	0	100,00	9	2,50	9	2,65
Europe de l'est	4	0,75	0	0	1	3	25,00	2	0,56	2	0,59
Europe de l'ouest	1	0,19	0	0	1	0	100,00	1	0,28	1	0,29
<b>Total Union europ. *</b>	<b>158</b>	<b>29,59</b>	<b>26</b>	<b>4</b>	<b>14</b>	<b>114</b>	<b>27,85</b>	<b>39</b>	<b>10,83</b>	<b>35</b>	<b>10,29</b>
Afrique	3	0,56	0	3	0	0	100,00	3	0,83	3	0,88
Asie	2	0,37	0	0	0	2	0,00	0	0	0	0
Europe - non UE	1	0,19	0	1	0	0	100,00	1	0,28	1	0,29
<b>Total général</b>	<b>534</b>	<b>100,00</b>	<b>312</b>	<b>72</b>	<b>30</b>	<b>120</b>	<b>77,53</b>	<b>360</b>	<b>100,00</b>	<b>340</b>	<b>100,00</b>

**Tableau 6b. Répartition des hygiénistes bucco-dentaires (LTP - PA - PR) selon le pays ou regroupement de pays en lien avec la nationalité et selon le domicile, pour la Communauté flamande, 31/12/2023**

Pays ou regroupement de pays en lien avec la nationalité	LTP		Domicile					PA		PR	
	N	% N	RF	RW	RBC	N-BE	% Dom. Belg.	N	% N	N	% N
Belgique	288	67,76	277	4	4	3	98,96	248	92,88	232	93,55
Pays-Bas	132	31,06	24	0	0	108	18,18	18	6,74	15	6,05
<b>Autres pays de l'Union européenne :</b>											
Europe de l'est	2	0,47	0	0	0	2	0,00	0	0	0	0
Europe du sud	1	0,24	1	0	0	0	100,00	1	0,37	1	0,40
Total Union europ. *	135	31,76	25	0	0	110	18,52	19	7,12	16	6,45
Asie	2	0,47	0	0	0	2	0,00	0	0	0	0
<b>Total général</b>	<b>425</b>	<b>100,00</b>	<b>302</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>115</b>	<b>72,94</b>	<b>267</b>	<b>100,00</b>	<b>248</b>	<b>100,00</b>

**Tableau 6c. Répartition des hygiénistes bucco-dentaires (LTP - PA - PR) selon le pays ou regroupement de pays en lien avec la nationalité et selon le domicile, pour la Communauté française, 31/12/2023**

Pays ou regroupement de pays en lien avec la nationalité	LTP		Domicile					PA		PR	
	N	% N	RF	RW	RBC	N-BE	% Dom. Belg.	N	% N	N	% N
Belgique	82	75,23	9	60	12	1	98,78	69	74,19	69	75,00
France	11	10,09	1	0	7	3	72,73	9	9,68	8	8,70
<b>Autres pays de l'Union européenne :</b>											
Europe du sud	9	8,26	0	4	5	0	100,00	8	8,60	8	8,70
Europe de l'est	2	1,83	0	0	1	1	50,00	2	2,15	2	2,17
Europe de l'ouest	1	0,92	0	0	1	0	100,00	1	1,08	1	1,09
<b>Total Union europ. *</b>	<b>23</b>	<b>21,10</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>14</b>	<b>4</b>	<b>82,61</b>	<b>20</b>	<b>21,51</b>	<b>19</b>	<b>20,65</b>
Afrique	3	2,75	0	3	0	0	100,00	3	3,23	3	3,26
Europe - non UE	1	0,92	0	1	0	0	100,00	1	1,08	1	1,09
<b><i>Total général</i></b>	<b><i>109</i></b>	<b><i>100,00</i></b>	<b><i>10</i></b>	<b><i>68</i></b>	<b><i>26</i></b>	<b><i>5</i></b>	<b><i>95,41</i></b>	<b><i>93</i></b>	<b><i>100,00</i></b>	<b><i>92</i></b>	<b><i>100,00</i></b>

### **Lignes directrices pour l'interprétation - Tableaux 6a, 6b et 6c**

Les tableaux 6a, 6b et 6c présentent la répartition des hygiénistes bucco-dentaires (LTP - PA - PR) selon le pays ou regroupement de pays en lien avec la nationalité et selon le domicile (au 31/12/2023), pour la Belgique (a), pour la Communauté flamande (b) et pour la Communauté française (c).

#### **Explication**

**Colonne 1 :** Pour des raisons liées au respect de la vie privée, les nationalités ont été regroupées en grandes catégories lorsqu'un nombre réduit d'individus d'un pays spécifique est présent. Quand un pays n'est pas spécifiquement indiqué, la catégorisation suivante est utilisée :

- Europe de l'Est : Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Roumanie, Slovénie, République tchèque et Slovaquie ;

- Europe du Sud : Chypre, Grèce et Malte ;

- Europe de l'Ouest : Autriche, Irlande, Liechtenstein et Suisse ;

- Europe du Nord : Danemark, Finlande, Islande, Norvège et Suède ;

\* Total Union européenne : Ce groupe se compose des pays de l'Union européenne, exception faite de la Belgique. Outre les pays membres de l'UE, les pays membres de l'Association européenne de libre-échange (AELE) sont également inclus.

**Colonnes 2 et 3 :** LTP N et %N : Nombre et pourcentage d'hygiénistes bucco-dentaires en droit d'exercer.

**Colonnes 4 à 7 :** Domicile : Nombre d'hygiénistes bucco-dentaires autorisés à exercer la profession d'hygiéniste bucco-dentaire par région de domicile (RF = Région flamande, RW = Région wallonne, RBC = Région de Bruxelles-Capitale, N-BE = domicile hors Belgique).

**Colonne 8 :** % Dom. Belg. : Pourcentage d'hygiénistes bucco-dentaires (LTP) domiciliés en Belgique (somme des colonnes 4 à 6 sur la colonne 2).

**Colonnes 9 et 10 :** PA N et %N : Nombre et pourcentage d'hygiénistes bucco-dentaires professionnellement actifs.

**Colonnes 11 et 12 :** PR N et %N : Nombre et pourcentage d'hygiénistes bucco-dentaires actifs dans les soins de santé.

Les pourcentages sont calculés par colonne et expriment la fraction que chaque nationalité représente au sein du groupe d'analyse.

**Tableau 7. Répartition des hygiénistes bucco-dentaires ayant un visa d'hygiéniste bucco-dentaire en Belgique (LTP) et un statut de travailleur frontalier selon le pays où l'activité frontalière s'effectue, 31/12/2023**

Pays voisin de l'activité	Frontalier inactif en Belgique		Frontalier partiellement actif en Belgique		Total	
	N	% N	N	% N	N TOT	% N TOT
Pays-Bas	3	100,00	0	0	3	100,00
	<u>3</u>	<u>100,00</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>3</u>	<u>100,00</u>

**Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 7**

*Cette table donne un aperçu du nombre total d'hygiénistes bucco-dentaires titulaires d'un visa d'hygiéniste bucco-dentaire en Belgique et travaillant dans l'un des pays voisins en tant que travailleurs frontaliers. Par travailleur frontalier, on entend toute personne résidant en Belgique, quelle que soit sa nationalité, et exerçant une activité professionnelle dans un pays voisin.*

**Explication**

*Colonne 1 : Pays voisin où l'activité professionnelle est exercée : Pays-Bas, Allemagne, Luxembourg et France.*

*Colonnes 2 et 3 : N et %N : Nombre et pourcentage d'hygiénistes bucco-dentaires employés comme travailleurs frontaliers qui n'exercent aucune activité professionnelle en Belgique.*

*Colonnes 4 et 5 : N et %N : Nombre et pourcentage d'hygiénistes bucco-dentaires employés comme travailleurs frontaliers qui exercent également une activité professionnelle en Belgique.*

*Colonne 6 : N TOT : Nombre total d'hygiénistes bucco-dentaires employés comme travailleurs frontaliers.*

*Colonne 7 : % N TOT : Pourcentage total d'hygiénistes bucco-dentaires employés comme travailleurs frontaliers par pays voisin.*

*Les pourcentages % N sont calculés par pays voisin et expriment la fraction que chaque type d'activité (inactif ou partiellement actif en Belgique) représente au sein du pays voisin.*

*Les pourcentages % N TOT expriment la fraction que chaque pays voisin représente au total.*

## SECTION II. STATUT PROFESSIONNEL

Tableau 8. Répartition des hygiénistes bucco-dentaires professionnellement actifs (PA) selon le lieu d'activité et le statut professionnel, 31/12/2023

Lieu d'activité	Statut prof.	PA		Age			Communauté		Domicile			
		N	% N	<35	35<50	50+	FL	FR	RF	RW	RBC	N-BE
Région flamande	Salarié exclusif	163	61,74	151	10	2	160	3	161	2	0	0
	Statut combiné	31	11,74	25	6	0	31	0	30	0	1	0
	Indépendant exclusif	70	26,52	61	8	1	68	2	70	0	0	0
		<b>264</b>	<b>100,00</b>	<b>237</b>	<b>24</b>	<b>3</b>	<b>259</b>	<b>5</b>	<b>261</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
Région wallonne	Salarié exclusif	11	17,74	8	2	1	1	10	0	11	0	0
	Statut combiné	6	9,68	5	1	0	0	6	1	4	1	0
	Indépendant exclusif	45	72,58	34	10	1	0	45	0	45	0	0
		<b>62</b>	<b>100,00</b>	<b>47</b>	<b>13</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>61</b>	<b>1</b>	<b>60</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
Région Bruxelles-Capitale	Salarié exclusif	6	21,43	5	1	0	2	4	3	0	3	0
	Statut combiné	9	32,14	8	1	0	1	8	2	1	6	0
	Indépendant exclusif	13	46,43	7	6	0	0	13	0	0	13	0
		<b>28</b>	<b>100,00</b>	<b>20</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>25</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>22</b>	<b>0</b>
Etranger & inconnu	Indépendant exclusif	6	100,00	3	3	0	4	2	0	0	0	6
		<b>6</b>	<b>100,00</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6</b>
Total	Salarié exclusif	180	50,00	164	13	3	163	17	164	13	3	0
	Statut combiné	46	12,78	38	8	0	32	14	33	5	8	0
	Indépendant exclusif	134	37,22	105	27	2	72	62	70	45	13	6
		<b>360</b>	<b>100,00</b>	<b>307</b>	<b>48</b>	<b>5</b>	<b>267</b>	<b>93</b>	<b>267</b>	<b>63</b>	<b>24</b>	<b>6</b>

### **Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 8**

Le tableau 8 montre la répartition des hygiénistes bucco-dentaires professionnellement actifs (PA = Professionally Active) selon la région du lieu de travail et le statut professionnel (salarié exclusif, statut combiné ou indépendant exclusif). Des sous-totaux sont indiqués par région afin de permettre une comparaison au sein de chaque région et entre les régions. Ces hygiénistes bucco-dentaires actifs sont également répartis selon l'âge, la communauté et le domicile.

La région d'activité pour les hygiénistes bucco-dentaires salariés ou sous statut combiné au 31 décembre 2023 est la région de l'employeur chez qui l'hygiéniste bucco-dentaire preste le plus de temps de travail. La région d'activité pour les hygiénistes bucco-dentaires sous statut d'indépendant exclusif est la région du domicile.

La communauté d'un individu est déterminée en fonction de la langue du diplôme obtenu ou, à défaut, la langue de contact.

### **Explication**

Colonne 1 : Lieu d'activité de l'hygiéniste bucco-dentaire.

Colonne 2 : Statut professionnel de l'hygiéniste bucco-dentaire (salarié exclusif, statut combiné ou indépendant exclusif).

Colonnes 3 et 4 : PA : N et %N : Nombre et pourcentage d'hygiénistes bucco-dentaires professionnellement actifs (PA). Le pourcentage est calculé par colonne et par région et exprime la fraction que chaque statut professionnel représente au sein de la région.

Colonnes 5 à 7 : Age : Nombres par catégorie d'âge.

Colonnes 8 et 9 : Communauté : Nombres par communauté (FL = Communauté flamande ; FR = Communauté française).

Colonnes 10 à 13 : Domicile : Nombres par région du domicile (RF = Région flamande; RW = Région wallonne; RBC = Région de Bruxelles-Capitale; N-BE = domicile hors Belgique).

### SECTION III. ANALYSE DE L'ACTIVITÉ DES HYGIÉNISTES BUCCO-DENTAIRES

Tableau 9. Caractéristiques des hygiénistes bucco-dentaires actifs dans les soins de santé (PR) par région d'activité, par communauté et pour la Belgique, 31/12/2023

	PR	Statut professionnel			Nationalité		Genre	
	N	% Sal.	% Comb.	% Ind.	% Belge	% diplôme belge	% homme	% femme
<b>Région d'activité</b>								
Région flamande	247	59,1	12,6	28,3	95,1	100,0	8,9	91,1
Région wallonne	62	17,7	9,7	72,6	87,1	93,5	14,5	85,5
Région Bruxelles-Capitale	25	12,0	36,0	52,0	48,0	84,0	12,0	88,0
Etranger & inconnu	6	.	.	100,0	0,0	83,3	33,3	66,7
<b>Communauté</b>								
Communauté flamande	248	58,1	12,9	29,0	93,5	99,6	9,3	90,7
Communauté française	92	17,4	15,2	67,4	75,0	91,3	14,1	85,9
<b>Total</b>								
Belgique	340	47,1	13,5	39,4	88,5	97,4	10,6	89,4

### **Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 9**

*Ce tableau décrit les hygiénistes bucco-dentaires actifs dans les soins de santé (PR = Practising) par région d'activité, par communauté et pour la Belgique (au 31/12/2023).*

*La région d'activité pour les hygiénistes bucco-dentaires salariés ou sous statut combiné au 31 décembre 2023 est la région du siège local (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui l'hygiéniste bucco-dentaire preste le plus de temps de travail. La région d'activité pour les hygiénistes bucco-dentaires sous statut d'indépendant exclusif est la région du domicile.*

*La communauté d'un individu est déterminée en fonction de la langue du diplôme obtenu ou, à défaut, la langue de contact.*

*La somme du nombre d'hygiénistes bucco-dentaires actifs dans les soins de santé en Région flamande, en Région wallonne, en Région de Bruxelles-Capitale et dans la catégorie étranger & inconnu est égale à la somme du nombre d'hygiénistes bucco-dentaires actifs dans les soins de santé en Communauté flamande et en Communauté française. Ce nombre correspond au nombre total d'hygiénistes bucco-dentaires actifs dans les soins de santé en Belgique.*

### **Explication**

*Colonne 2 : PR N : Nombre d'hygiénistes bucco-dentaires actifs dans les soins de santé (PR).*

*Colonne 3 : % Sal. : Pourcentage d'hygiénistes bucco-dentaires actifs dans les soins de santé avec un statut de salarié exclusif au 31/12/2023.*

*Colonne 4 : % Comb. : Pourcentage d'hygiénistes bucco-dentaires actifs dans les soins de santé combinant au moins une activité comme salarié et une activité comme indépendant au 31/12/2023.*

*Colonne 5 : % Ind. : Pourcentage d'hygiénistes bucco-dentaires actifs dans les soins de santé ayant un statut professionnel indépendant exclusif au 31/12/2023.*

*Colonne 6 : % Belge : Pourcentage d'hygiénistes bucco-dentaires actifs dans les soins de santé avec la nationalité belge.*

*Colonne 7 : % diplôme belge : Pourcentage d'hygiénistes bucco-dentaires actifs dans les soins de santé disposant d'un diplôme d'origine belge.*

*Colonne 8 : % homme : Pourcentage d'hommes dans la population active dans les soins de santé.*

*Colonne 9 : % femme : Pourcentage de femmes dans la population active dans les soins de santé.*

*Les pourcentages sont calculés par ligne et expriment la fraction que chaque caractéristique représente au sein d'une région d'activité, d'une communauté ou de la Belgique.*

**Tableau 10. Répartition des hygiénistes bucco-dentaires professionnellement actifs (PA) dans le cadre de l'ONSS et des équivalents temps-plein selon la région d'activité, la communauté, l'âge et le secteur d'activité, 31/12/2023**

		ONSS											
		Soins de santé (secteur d'activité en lien avec la profession = PR)						Secteurs hors santé				Total	
		Cabinets de dentistes et de médecins		Autres soins de santé		Soins de santé total		Enseignement		Autres			
	Age	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.
<b>Région d'activité</b>													
Région flamande	<30	129	0,86	7	0,48	132	0,86	16	0,54	18	0,86	154	0,89
	30<45	23	0,70	1	0,39	23	0,72	8	0,59	3	0,41	30	0,75
	45<60	9	0,72	0	0	9	0,72	2	0,85	0	0	10	0,82
	Tot	161	0,83	8	0,47	164	0,83	26	0,58	21	0,79	194	0,87
Région wallonne	<30	12	0,71	0	0	12	0,71	0	0	0	0	12	0,71
	30<45	3	0,79	1	0,50	4	0,72	0	0	1	0,36	4	0,81
	45<60	1	0,53	0	0	1	0,53	1	0,18	0	0	1	0,70
	Tot	16	0,72	1	0,50	17	0,70	1	0,18	1	0,36	17	0,74
Région Bruxelles-Capitale	<30	5	0,47	0	0	5	0,47	3	0,21	3	1,00	11	0,55
	30<45	3	0,59	0	0	3	0,59	2	0,40	0	0	4	0,64
	Tot	8	0,52	0	0	8	0,52	5	0,29	3	1,00	15	0,57
<b>Communauté</b>													
Communauté flamande	<30	131	0,85	7	0,48	134	0,85	16	0,54	20	0,87	158	0,89
	30<45	21	0,71	1	0,39	21	0,73	8	0,59	3	0,41	28	0,76
	45<60	8	0,69	0	0	8	0,69	2	0,85	0	0	9	0,80
	Tot	160	0,82	8	0,47	163	0,83	26	0,58	23	0,81	195	0,87
Communauté française	<30	15	0,70	0	0	15	0,70	3	0,21	1	1,00	19	0,64
	30<45	8	0,67	1	0,50	9	0,65	2	0,40	1	0,36	10	0,70
	45<60	2	0,76	0	0	2	0,76	1	0,18	0	0	2	0,85
	Tot	25	0,69	1	0,50	26	0,69	6	0,27	2	0,68	31	0,67
<b>Total</b>													
Belgique	<30	146	0,83	7	0,48	149	0,84	19	0,49	21	0,88	177	0,86
	30<45	29	0,70	2	0,45	30	0,71	10	0,55	4	0,40	38	0,75
	45<60	10	0,70	0	0	10	0,70	3	0,63	0	0	11	0,81
	Tot	185	0,80	9	0,47	189	0,81	32	0,52	25	0,80	226	0,84

### **Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 10**

Ce tableau présente le nombre total d'hygiénistes bucco-dentaires professionnellement actifs (PA) et l'ETP moyen par secteur d'activité, selon la région d'activité, la communauté ou pour la Belgique et la catégorie d'âge. Ce tableau se limite aux données de l'ONSS.

Attention ! Certains hygiénistes bucco-dentaires peuvent être actifs dans plusieurs secteurs. Ils sont repris dans chacun des secteurs, mais au final comptabilisés qu'une seule fois. Par exemple, une personne qui combine une activité dans un cabinet de dentistes avec une activité dans le secteur de l'enseignement sera comptée une fois dans la colonne 'Cabinets de dentistes et de médecins', une fois dans la colonne 'Soins de santé total' et une fois dans la colonne 'Enseignement'. Elle sera comptée une seule fois dans la colonne 'Total'. Par conséquent, la somme des différents secteurs de la santé peut être supérieure au Ndu 'Soins de santé total' et la somme des secteurs soins de santé et des différents autres secteurs peut être supérieure au N du total.

La région d'activité pour les hygiénistes bucco-dentaires salariés ou sous statut combiné au 31 décembre 2023 est la région du siège local (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui l'hygiéniste bucco-dentaire preste le plus de temps de travail.

La somme du nombre d'hygiénistes bucco-dentaires salariés actifs en Région flamande, en Région wallonne et en Région de Bruxelles-Capitale est égale à la somme du nombre d'hygiénistes bucco-dentaires salariés en Communauté flamande et en Communauté française. Ce nombre correspond au nombre total d'hygiénistes bucco-dentaires salariés actifs en Belgique.

### **Explication**

ONSS : Information sur le nombre total des hygiénistes bucco-dentaires actifs et l'ETP moyen dans le cadre de l'ONSS.

Regardons la composition des différents secteurs ONSS ('salariés'), dont la délimitation est basée sur le code NACE de l'employeur. Pour chaque secteur délimité, on reprend les principales composantes :

#### **Secteur des soins de santé :**

Cabinets de dentistes et médecins : pratiques dentaires + pratiques des médecins généralistes et spécialistes

Autre soins de santé : hôpitaux, maisons de repos et de soins, activité des agences de travail

#### **Secteurs hors santé :**

Enseignement : les différents niveaux de l'enseignement.

Autres : Catégories restantes (public, industrie, commerce...)

N : nombre d'hygiénistes bucco-dentaires actifs ayant une activité professionnelle dans un secteur.

ETP Moy. : L'ETP moyen dans le cadre de l'ONSS.

**Tableau 11. Répartition des hygiénistes bucco-dentaires salariés, actifs dans les soins de santé (PR) par sexe et taux d'activité, selon la communauté et pour la Belgique, 31/12/2023**

Femmes							
	Communauté flamande		Communauté française		Belgique		
ETP Sal.	N	% N	N	% N	N	% N	% du N total en Belgique
0,0<0,2	3	2,0	0	0,0	3	1,7	
0,2<0,4	10	6,6	2	9,1	12	6,9	
0,4<0,6	14	9,2	8	36,4	22	12,6	
0,6<0,8	23	15,1	4	18,2	27	15,5	
0,8<1,0	31	20,4	4	18,2	35	20,1	
1,0+	71	46,7	4	18,2	75	43,1	
	<b>152</b>	<b>100,0</b>	<b>22</b>	<b>100,0</b>	<b>174</b>	<b>100,0</b>	

Hommes							
	Communauté flamande		Communauté française		Belgique		
ETP Sal.	N	% N	N	% N	N	% N	% du N total en Belgique
0,0<0,2	2	18,2	0	0,0	2	13,3	
0,2<0,4	0	0	0	0	0	0	
0,4<0,6	0	0,0	1	25,0	1	6,7	
0,6<0,8	1	9,1	1	25,0	2	13,3	
0,8<1,0	3	27,3	1	25,0	4	26,7	
1,0+	5	45,5	1	25,0	6	40,0	
	<b>11</b>	<b>100,0</b>	<b>4</b>	<b>100,0</b>	<b>15</b>	<b>100,0</b>	

Total							
	Communauté flamande		Communauté française		Belgique		
ETP Sal.	N	% N	N	% N	N	% N	% du N total en Belgique
0,0<0,2	5	3,1	0	0,0	5	2,6	
0,2<0,4	10	6,1	2	7,7	12	6,3	
0,4<0,6	14	8,6	9	34,6	23	12,2	
0,6<0,8	24	14,7	5	19,2	29	15,3	
0,8<1,0	34	20,9	5	19,2	39	20,6	
1,0+	76	46,6	5	19,2	81	42,9	
	<b>163</b>	<b>100,0</b>	<b>26</b>	<b>100,0</b>	<b>189</b>	<b>100,0</b>	

### **Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 11**

*Le tableau 11 montre la répartition des hygiénistes bucco-dentaires salariés, actifs dans les soins de santé en lien avec leur profession (PR) selon le sexe et le taux d'activité, pour chaque communauté et pour la Belgique (au 31/12/2023).*

*Le graphique en bâtonnet vert indique le pourcentage d'hygiénistes bucco-dentaires salariés actifs en Belgique par classe du taux d'activité par rapport au nombre total d'hygiénistes bucco-dentaires salariés en Belgique, selon le sexe (femmes et hommes) et pour l'ensemble de la population. Dans les tableaux, la couleur verte des graphiques correspond aux chiffres indiqués en vert.*

*La communauté d'un individu est déterminée en fonction de la langue du diplôme obtenu ou, à défaut, la langue de contact.*

*L'ETP des personnes salariées correspond à la somme du taux d'activité presté au cours du dernier trimestre de l'année dans le cadre de l'ONSS auprès de tous les employeurs disposant d'un code NACE en lien avec une activité liée à la profession d'hygiéniste bucco-dentaire. Le taux d'activité presté pour chaque employeur a été fourni par la datawarehouse MT&PS.*

### **Explication**

*Colonne 1 : ETP Sal. : Taux d'activité en tant que salarié regroupé par classe.*

*Colonnes 2, 4 et 6 : N : Nombre d'hygiénistes bucco-dentaires actifs dans les soins de santé sous statut professionnel salarié exclusif ou combiné pour chaque communauté et pour la Belgique.*

*Colonnes 3, 5 et 7 : % N : Pourcentage d'hygiénistes bucco-dentaires actifs dans les soins de santé sous statut professionnel salarié exclusif ou combiné pour chaque communauté et pour la Belgique.*

*Les pourcentages sont calculés par colonne et expriment la fraction que chaque classe d'ETP représente au sein des hygiénistes bucco-dentaires salariés, actifs dans les soins de santé.*

**Tableau 12. Volume ETP et ETP moyen des hygiénistes bucco-dentaires actifs dans les soins de santé (PR) selon la communauté et le sexe, 31/12/2023**

Communauté	Genre	PR		
		N	ETP Tot.	ETP Moy.
Communauté flamande	Homme	23	20	0,89
	Femme	225	190	0,84
Communauté française	Homme	13	11	0,86
	Femme	79	70	0,88
Total	Homme	36	32	0,88
	Femme	304	260	0,85

**Tableau 13. Volume ETP et ETP moyen des hygiénistes bucco-dentaires actifs dans les soins de santé (PR) selon la communauté, la nationalité et le pays d'origine de leur diplôme, 31/12/2023**

Communauté	Nationalité + origine du diplôme	PR		
		N	ETP Tot.	ETP Moy.
Communauté flamande	nat BE + dip BE	232	197	0,85
	nat N-BE + dip BE	15	13	0,86
	nat N-BE + dip N-BE	1	1	0,90
Communauté française	nat BE + dip BE	67	59	0,89
	nat BE + dip N-BE	2	2	0,90
	nat N-BE + dip BE	17	15	0,89
	nat N-BE + dip N-BE	6	5	0,77
Total	nat BE + dip BE	299	256	0,86
	nat BE + dip N-BE	2	2	0,90
	nat N-BE + dip BE	32	28	0,88
	nat N-BE + dip N-BE	7	5	0,78

### Lignes directrices pour l'interprétation - Tableaux 12 et 13

Les tableaux 12 et 13 présentent la distribution des hygiénistes bucco-dentaires actifs dans les soins de santé (PR) selon leur participation sur le marché du travail, dans chaque communauté. Les ETPs (en volume et moyenne) sont également repris. Le tableau 12 décline les résultats selon le sexe, tandis que le tableau 13 le réalise selon la combinaison de la nationalité de l'individu et le pays où le diplôme a été obtenu.

L'ETP des aides-soignants **salariés** actifs dans un secteur des soins de santé (PR) correspond à la somme du taux d'activité presté au cours du dernier trimestre de l'année dans le cadre de l'ONSS auprès de tous les employeurs disposant d'un code NACE dans le secteur des soins de santé en lien avec leur profession. Le taux d'activité presté pour chaque employeur a été fourni par le datawarehouse MT&PS.

L'ETP des aides-soignants **indépendants** n'est pas disponible et n'a pas pu être déterminé avec les données couplées disponibles. C'est pourquoi un ETP fictif et réaliste de 0,9 est attribué à chaque hygiénistes bucco-dentaires ayant un statut indépendant exclusif. Lorsqu'une personne combine une activité indépendante avec une activité salariée dans les soins de santé ou non, l'ETP indépendant est déterminé de telle sorte que la somme de l'ETP salarié et indépendant n'est plus grande que 1. A noter qu'il existe également des emplois salariés qui ne sont pas liés au métier d'hygiénistes bucco-dentaires. Cela explique les niveaux d'ETP inférieurs à 1 pour les personnes ayant un statut professionnel mixte.

### Explication

Colonne 1 : Communauté : La communauté d'un individu est déterminée en fonction de la langue du diplôme obtenu ou, à défaut, la langue de contact.

Colonne 2 : Sexe ou Nationalité + origine du diplôme: Combinaison de la nationalité (nat BE = belge, nat N-BE = non belge) et du pays d'origine du diplôme (dip BE = diplôme belge, dip N-BE = diplôme non belge).

Colonne 3 : PR : N : Nombre d'hygiénistes bucco-dentaires actifs dans les soins de santé (PR = Practising) au 31/12/2023.

Colonne 4 : PR : ETP Tot. : Nombre d'Équivalents Temps Plein prestés par les hygiénistes bucco-dentaires actifs dans les soins de santé (PR).

Colonne 5 : PR : ETP Moy. : Moyenne des ETPs prestés par les hygiénistes bucco-dentaires actifs dans les soins de santé (PR) (PR ETP Tot. / N).

Tableau 14a. Répartition du nombre d'ETP et ETP moyen des hygiénistes bucco-dentaires actifs dans les soins de santé (PR) par catégorie d'âge et statut professionnel, selon la région d'activité, 31/12/2023


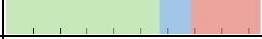


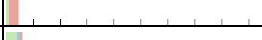
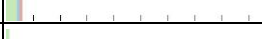
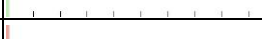
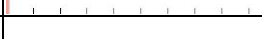
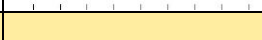

Région flamande										
	Salarié exclusif			Statut combiné			Indépendant exclusif			% du volume d'ETP total
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	
<25	48	43,6	0,91	5	4,5	0,90	21	18,9	0,90	
25<30	70	59,9	0,86	15	11,3	0,75	29	26,1	0,90	
30<35	16	12,0	0,75	5	2,2	0,43	11	9,9	0,90	
35<40	2	0,9	0,45	3	2,6	0,86	4	3,6	0,90	
40<45	2	2,0	0,99	1	0,0	0,02	3	2,7	0,90	
45<50	6	4,3	0,71	2	1,0	0,50	1	0,9	0,90	
50<55	1	1,1	1,07	0	0,0	0	0	0,0	0	
55<60	1	1,0	1,00	0	0,0	0	1	0,9	0,90	
60<65	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	<b>146</b>	<b>124,7</b>	<b>0,85</b>	<b>31</b>	<b>21,6</b>	<b>0,70</b>	<b>70</b>	<b>63,0</b>	<b>0,90</b>	





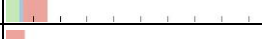
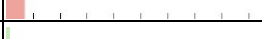
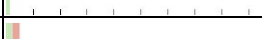
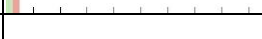
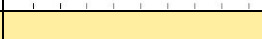

Région wallonne										
	Salarié exclusif			Statut combiné			Indépendant exclusif			% du volume d'ETP total
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	
<25	6	5,1	0,84	3	3,0	1,00	14	12,6	0,90	
25<30	2	1,5	0,73	1	1,0	1,00	15	13,5	0,90	
30<35	0	0,0	0	1	1,0	1,00	5	4,5	0,90	
35<40	1	0,9	0,88	1	0,6	0,64	6	5,4	0,90	
40<45	1	1,0	1,00	0	0,0	0	2	1,8	0,90	
45<50	0	0,0	0	0	0,0	0	2	1,8	0,90	
50<55	1	0,5	0,53	0	0,0	0	0	0,0	0	
55<60	0	0,0	0	0	0,0	0	1	0,9	0,90	
60<65	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	<b>11</b>	<b>8,9</b>	<b>0,81</b>	<b>6</b>	<b>5,6</b>	<b>0,94</b>	<b>45</b>	<b>40,5</b>	<b>0,90</b>	

Région Bruxelles-Capitale										
	Salarié exclusif			Statut combiné			Indépendant exclusif			
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	% du volume d'ETP total
<25	1	0,6	0,63	1	0,8	0,76	1	0,9	0,90	
25<30	1	1,0	1,00	5	4,6	0,92	4	3,6	0,90	
30<35	0	0,0	0	2	1,7	0,85	2	1,8	0,90	
35<40	1	0,6	0,58	0	0,0	0	4	3,6	0,90	
40<45	0	0,0	0	1	0,5	0,50	2	1,8	0,90	
45<50	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
50<55	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
55<60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
60<65	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	<b>3</b>	<b>2,2</b>	<b>0,74</b>	<b>9</b>	<b>7,6</b>	<b>0,84</b>	<b>13</b>	<b>11,7</b>	<b>0,90</b>	


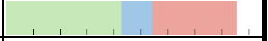
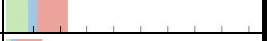

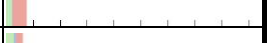

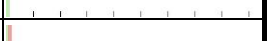
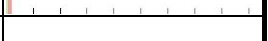
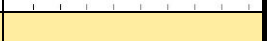
Étranger ou inconnu										
	Salarié exclusif			Statut combiné			Indépendant exclusif			
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	% du volume d'ETP total
<25	0	0,0	0	0	0,0	0	1	0,9	0,90	
25<30	0	0,0	0	0	0,0	0	2	1,8	0,90	
30<35	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
35<40	0	0,0	0	0	0,0	0	1	0,9	0,90	
40<45	0	0,0	0	0	0,0	0	1	0,9	0,90	
45<50	0	0,0	0	0	0,0	0	1	0,9	0,90	
50<55	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
55<60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
60<65	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	<b>0</b>	<b>0,0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,0</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>5,4</b>	<b>0,90</b>	

**Tableau 14b. Répartition du nombre d'ETP et ETP moyen des hygiénistes bucco-dentaires actifs dans les soins de santé (PR) par catégorie d'âge et statut professionnel, selon la communauté, 31/12/2023**

Communauté flamande										
	Salarié exclusif			Statut combiné			Indépendant exclusif			
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	% du volume d'ETP total
<25	49	44,0	0,90	5	4,5	0,90	22	19,8	0,90	
25<30	70	59,9	0,86	16	12,3	0,77	30	27,0	0,90	
30<35	16	12,0	0,75	5	2,2	0,43	11	9,9	0,90	
35<40	1	0,7	0,68	3	2,6	0,86	3	2,7	0,90	
40<45	1	1,0	0,99	1	0,0	0,02	4	3,6	0,90	
45<50	6	4,3	0,71	2	1,0	0,50	1	0,9	0,90	
50<55	1	1,1	1,07	0	0,0	0	0	0,0	0	
55<60	0	0,0	0	0	0,0	0	1	0,9	0,90	
60<65	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	<b>144</b>	<b>123,0</b>	<b>0,85</b>	<b>32</b>	<b>22,6</b>	<b>0,70</b>	<b>72</b>	<b>64,8</b>	<b>0,90</b>	

Communauté française										
	Salarié exclusif			Statut combiné			Indépendant exclusif			
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	% du volume d'ETP total
<25	6	5,2	0,87	4	3,8	0,94	15	13,5	0,90	
25<30	3	2,5	0,82	5	4,6	0,92	20	18,0	0,90	
30<35	0	0,0	0	3	2,7	0,90	7	6,3	0,90	
35<40	3	1,7	0,56	1	0,6	0,64	12	10,8	0,90	
40<45	2	2,0	1,00	1	0,5	0,50	4	3,6	0,90	
45<50	0	0,0	0	0	0,0	0	3	2,7	0,90	
50<55	1	0,5	0,53	0	0,0	0	0	0,0	0	
55<60	1	1,0	1,00	0	0,0	0	1	0,9	0,90	
60<65	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	<b>16</b>	<b>12,9</b>	<b>0,81</b>	<b>14</b>	<b>12,2</b>	<b>0,87</b>	<b>62</b>	<b>55,8</b>	<b>0,90</b>	

**Tableau 14c. Répartition du nombre d'ETP et ETP moyen des hygiénistes bucco-dentaires actifs dans les soins de santé (PR) par catégorie d'âge et statut professionnel, pour la Belgique, 31/12/2023**

Belgique										
	Salarié exclusif			Statut combiné			Indépendant exclusif			
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	% du volume d'ETP total
<25	55	49,3	0,90	9	8,3	0,92	37	33,3	0,90	
25<30	73	62,4	0,85	21	16,9	0,80	50	45,0	0,90	
30<35	16	12,0	0,75	8	4,9	0,61	18	16,2	0,90	
35<40	4	2,4	0,59	4	3,2	0,80	15	13,5	0,90	
40<45	3	3,0	1,00	2	0,5	0,26	8	7,2	0,90	
45<50	6	4,3	0,71	2	1,0	0,50	4	3,6	0,90	
50<55	2	1,6	0,80	0	0,0	0	0	0,0	0	
55<60	1	1,0	1,00	0	0,0	0	2	1,8	0,90	
60<65	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	<b>160</b>	<b>135,9</b>	<b>0,85</b>	<b>46</b>	<b>34,8</b>	<b>0,76</b>	<b>134</b>	<b>120,6</b>	<b>0,90</b>	

**Lignes directrices pour l'interprétation - Tableaux 14a, 14b et 14c**

Les tableaux 14a, 14b et 14c donnent une image de l'activité des hygiénistes bucco-dentaires actifs dans les soins de santé (PR = Practising) selon l'âge et le statut professionnel, pour chaque région d'activité (a), chaque communauté (b) et pour la Belgique (c) (au 31/12/2023). Pour une répartition par **province**, voir la section **VI. Annexes**

Le graphique en bâtonnet indique le pourcentage du nombre total des ETPs prestés que représente chaque catégorie d'âge. La couleur verte indique la partie prestée par les salariés exclusifs dans le cadre ONSS du secteur de la santé, la couleur bleue la partie prestée par les hygiénistes bucco-dentaires combinant un statut salarié et indépendant respectivement dans le cadre ONSS du secteur de la santé et/ou comme indépendant, et la couleur rose indique la partie prestée par les hygiénistes bucco-dentaires avec un statut exclusif d'indépendant dans le secteur de la santé. Dans les tableaux, les codes couleurs se correspondent entre graphiques et chiffres.

La région d'activité pour les hygiénistes bucco-dentaires sous statut salarié ou sous statut combiné au 31 décembre 2023 est la région de l'implantation locale (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui l'hygiéniste bucco-dentaire preste le plus de temps de travail. La région d'activité pour les hygiénistes bucco-dentaires sous statut d'indépendant exclusif est la région du domicile. La communauté d'un individu est déterminée en fonction de la langue du diplôme obtenu ou, à défaut, la langue de contact.

**Explication**

Colonnes 2, 5 et 8 : N Pers. : Il s'agit du nombre d'hygiénistes bucco-dentaires actifs dans les soins de santé pour chaque statut professionnel (salarié exclusif, salarié et indépendant - combiné -, et indépendant exclusif).

Colonnes 3, 6 et 9 : ETP tot. : Il s'agit du volume d'ETPs total presté au sein de chaque statut professionnel.

Colonnes 4, 7 et 10 : ETP moy. : Il s'agit de la moyenne des ETPs prestés par les personnes actives dans les soins de santé au sein de chaque statut professionnel.

## SECTION IV. COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE

---

**Tableau 15. Répartition des hygiénistes bucco-dentaires (LTP - PA - PR) de la Communauté germanophone selon leur statut d'activité, 31/12/2023**

**Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 15**

*Le tableau 15 affiche la répartition des hygiénistes bucco-dentaires (LTP = Licensed To Practice ; PA = Professionally Active ; PR = Practising) de la Communauté germanophone en fonction de leur statut professionnel (salarié exclusif, indépendant exclusif, statut combiné ou inactif) au 31/12/2023.*

*L'extension de l'allemand comme langue de contact dans le cadastre est récente. Il n'est donc pas possible d'identifier correctement les professionnels appartenant à cette communauté en utilisant ce critère. A défaut, le domicile a été utilisé comme approximation : les professionnels germanophones ont donc été identifiés sur base de leur domiciliation dans une commune relevant de la Communauté germanophone.*

*L'effectif de professionnels retrouvé avec cette méthodologie est inférieur à 5 et ne permet pas de produire un tableau respectant la vie privée.*

## SECTION V. DISTRIBUTION TERRITORIALE ET DENSITES

Tableau 16. Répartition des hygiénistes bucco-dentaires actifs (PA - PR) selon le lieu d'activité et selon la communauté, 31/12/2023

Lieu d'activité ou communauté	PA		PR					Age			Sexe
	N <sup>1</sup>	Dens. N <sup>1</sup>	N <sup>2</sup>	Dens. N <sup>2</sup>	ETP Tot.	Dens. ETP	ETP Moy.	% N <sup>2</sup> <35	% N <sup>2</sup> 35<50	% N <sup>2</sup> 50+	% N <sup>2</sup> Fem.
<b>Province d'activité</b>											
Bruxelles	28	0,22	25	0,20	21	0,17	0,86	68,00	32,00	0,00	88,00
Flandre occidentale	42	0,34	38	0,31	34	0,28	0,90	94,74	5,26	0,00	92,11
Flandre orientale	71	0,45	66	0,42	55	0,35	0,83	92,42	7,58	0,00	92,42
Brabant flamand	52	0,43	48	0,40	38	0,32	0,79	81,25	16,67	2,08	91,67
Anvers	68	0,35	64	0,33	55	0,29	0,86	85,94	10,94	3,13	89,06
Limbourg	31	0,34	31	0,34	28	0,31	0,89	93,55	6,45	0,00	90,32
Hainaut	7	0,05	7	0,05	5	0,04	0,74	71,43	14,29	14,29	85,71
Brabant wallon	4	0,10	4	0,10	4	0,09	0,93	50,00	25,00	25,00	100,00
Namur	5	0,10	5	0,10	5	0,09	0,90	20,00	80,00	0,00	100,00
Liège	43	0,38	43	0,38	39	0,35	0,91	86,05	13,95	0,00	81,40
Luxembourg	3	0,10	3	0,10	2	0,08	0,83	66,67	33,33	0,00	100,00
Etranger & Inconnu	6	0	6	0	5	0	0,90	50,00	50,00	0,00	66,67
<b>Région d'activité</b>											
Région flamande	264	0,39	247	0,36	209	0,31	0,85	89,07	9,72	1,21	91,09
Région wallonne	62	0,17	62	0,17	55	0,15	0,89	75,81	20,97	3,23	85,48
Rég. Bruxelles-Cap.	28	0,22	25	0,20	21	0,17	0,86	68,00	32,00	0,00	88,00
Étranger & Inconnu	6	0	6	0	5	0	0,90	50,00	50,00	0,00	66,67
<b>Communauté</b>											
Communauté flamande	267	0,38	248	0,35	210	0,30	0,85	90,32	8,87	0,81	90,73
Communauté française	93	0,20	92	0,20	81	0,17	0,88	68,48	28,26	3,26	85,87
<b>Total</b>											
Belgique	360	0,31	340	0,29	291	0,25	0,86	84,41	14,12	1,47	89,41

### **Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 16**

Le tableau 16 présente la distribution géographique des hygiénistes bucco-dentaires sur le territoire belge, par lieu d'activité (province et région) et par communauté.

Les différentes densités (par 10.000 habitants) de professionnels sont reprises, ainsi que les ETPs (en volume total et moyen), pour les différents niveaux administratifs (province, région et pays) du lieu d'activité et par communauté.

Le lieu d'activité (région ou province) pour les hygiénistes bucco-dentaires salariés ou sous statut combiné est la région de l'implantation locale (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui l'hygiéniste bucco-dentaire preste le plus de temps de travail. Le lieu d'activité pour les hygiénistes bucco-dentaires sous statut d'indépendant exclusif est le lieu du domicile.

La communauté d'un individu est déterminée en fonction de la langue du diplôme obtenu ou, à défaut, la langue de contact.

Pour le calcul des densités, la répartition de la population belge entre communautés utilisée pour la région Bruxelles-Capitale est de 20% pour la Communauté flamande et 80% pour la Communauté française. Dans ce tableau, la population de référence est la population entière belge.

### **Explication**

Colonne 2 : PA N<sup>1</sup> : Nombre d'hygiénistes bucco-dentaires professionnellement actifs.

Colonne 3 : PA Dens. N<sup>1</sup> : Densité : (PA N<sup>1</sup> / population 01/01/2024) x 10.000.

Colonne 4 : PR N<sup>2</sup> : Nombre d'hygiénistes bucco-dentaires actifs dans les soins de santé en lien avec leur profession.

Colonne 5 : PR Dens. N<sup>2</sup> : Densité : (PR N<sup>2</sup> / population 01/01/2024) x 10.000.

Colonne 6 : PR ETP Tot. : Nombre d'Équivalents Temps Plein prestés par les hygiénistes bucco-dentaires actifs dans les soins de santé.

Colonne 7 : PR Dens ETP. : Densité : (PR ETP Tot. / population 01/01/2024) x 10.000.

Colonne 8 : PR ETP Moy. : Moyenne des ETPs prestés par les hygiénistes bucco-dentaires actifs dans les soins de santé (PR ETP Tot. / PR N<sup>2</sup>).

Colonnes 9, 10 & 11 : Âge : Pourcentage d'hygiénistes bucco-dentaires actifs dans les soins de santé (PR N<sup>2</sup>) selon la catégorie d'âge (<35; 35<50; 50+).

Colonne 12 : Sexe : % N<sup>2</sup> Fem. : Pourcentage de femmes parmi les hygiénistes bucco-dentaires actifs dans les soins de santé (PR N<sup>2</sup>).